



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RENTRÉE SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 — 2027

Édito



Le cap fixé par le ministre de l'Éducation nationale pour cette nouvelle année scolaire est clair : instruire et protéger. Pour le suivre, notre académie dispose d'une feuille de route, le projet stratégique académique 2025-2029, et d'une boussole : la réussite, l'insertion professionnelle et l'épanouissement de chaque jeune Réunionnais.

Instruire, c'est d'abord recentrer notre action pédagogique sur les apprentissages fondamentaux et sur le cœur de métier des enseignants. Les dispositifs de soutien, les évaluations nationales, l'accompagnement des élèves en groupes à effectif réduit ou encore le déploiement du dispositif « Collèges en progrès » sont autant de leviers que nous continuerons à consolider pour renforcer leur impact sur les apprentissages.

Cette exigence suppose d'accompagner les équipes au plus près de leurs besoins, de poursuivre le développement professionnel des enseignants et de mieux exploiter les résultats des évaluations pour guider l'action pédagogique. Elle suppose également de mieux exploiter les résultats des évaluations pour guider l'action pédagogique, de renforcer la continuité des apprentissages et des parcours, de l'école au collège et du collège au lycée.

Protéger, c'est garantir à tous les élèves un environnement serein, sûr et propice aux apprentissages. L'amélioration des résultats scolaires ne peut être dissociée de celle du climat scolaire. Nous poursuivrons donc avec détermination la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlement, la promotion de la santé physique et mentale, la transmission et le respect des valeurs de la République ainsi que la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.

Protéger, c'est aussi accompagner les élèves face aux nouveaux défis liés au numérique. Nous étendrons le « portable en pause » aux lycées et renforcerons la sensibilisation aux pratiques numériques responsables, avec un objectif concret : préserver la concentration, les interactions sociales et le bien-être des élèves.

Cette année scolaire verra se poursuivre cette œuvre collective. Avec les personnels de l'académie, aux côtés des parents et avec l'ensemble de nos partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales, nous continuerons à œuvrer pour offrir à chaque élève une formation solide, l'accompagner vers une orientation choisie et lui donner toutes les chances de réussir son insertion professionnelle.

Dans un territoire jeune, confronté à de forts défis mais riche de nombreux atouts, l'École joue un rôle essentiel. Elle instruit, elle protège, elle émancipe et elle ouvre des perspectives. Plus que jamais, notre responsabilité est de donner à chaque jeune Réunionnais les savoirs, les compétences et la confiance nécessaires pour choisir son avenir et trouver sa place dans la société. C'est cette ambition qui nous rassemble et qui guidera notre action tout au long de l'année 2026-2027.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

Rostane Mehdi
Recteur de la région académique La Réunion

Sommaire

Édito du recteur.....	p.03
Chiffres clés de l'académie de La Réunion	p. 06

Une vision à long terme de l'École	p. 09
---	--------------

→ L'enjeu démographique	p. 10
-------------------------------	-------

1. La rentrée scolaire dans l'académie.....	p. 13
1.1 La démographie scolaire à la rentrée.....	p. 14
1.2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2026	p. 16
1.3 Les résultats aux examens	p. 18
1.4 Les nouvelles structures de formation.....	p. 20

2. Une école ambitieuse pour tous	p. 23
2.1 La maîtrise du langage pour comprendre le monde	p. 24
2.2 Le développement du raisonnement scientifique et mathématique	p. 26
2.3 Créer les conditions de la réussite des élèves	p. 28
2.4 L'ouverture par la langue régionale	p. 30
2.5 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles	p. 32
2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir	p. 34

3.	La rentrée scolaire dans l'académie	p. 37
3.1	Les valeurs qui nous rassemblent	p. 38
3.2	Lutter contre toutes les formes de violence à l'École	p. 40
3.3	Santé physique et psychique des élèves	p. 42
3.4	Le sport à l'École	p. 44
3.5	Une culture générale partagée	p. 46
3.6	Une école pour tous les élèves	p. 48
3.7	Accompagner un usage raisonné du numérique	p. 50
3.8	L'éducation au développement durable	p. 52

4.	Nos personnels au coeur de l'École	p. 55
4.1	L'humanisation des services RH	p. 56
4.2	Le recrutement et la formation	p. 58
4.3	La sécurité des établissements	p. 60
4.4	Les élections professionnelles 2026	p. 62

Annexes	p. 65
Le calendrier scolaire 2026-2027	p. 66
Quelques temps forts du premier semestre	p. 67

Chiffres clés de l'académie

LES ÉLÈVES

213 950

écoliers, collégiens et lycéens attendus à la rentrée dans l'académie (public + privé sous contrat)

Soit - 1 800 élèves par rapport à la rentrée 2025

Ils étaient

215 750

écoliers, collégiens et lycéens à la rentrée 2025

NB : chiffres arrondis à la dizaine près

• **110 890** élèves du 1^{er} degré

→ **40 820** en maternelle

→ **68 530** en élémentaire

dont **1 540** en ULIS école et **30** en UUEA

• **97 770** élèves du 2^d degré

→ **58 150** collégiens (dont **2 615** en SEGPA)

→ **39 620** lycéens

dont **24 000** en voie générale ou technologique

et **15 620** en voie professionnelle (y compris **160** ULIS)

• **5 290** étudiants en post-bac de lycée



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

656

écoles et établissements du 2^d degré publics et privés sous contrat

• **520** écoles

dont **494** écoles publiques et **26** écoles privées sous contrat

• **87** collèges dont **78** collèges publics et **9** collèges privés sous contrat

• **49** lycées

dont **14** lycées d'enseignement général et technologique (**12** publics et **2** privés),

15 lycées professionnels (**13** publics et **2** privés sous contrat)

et **15** lycées polyvalents (**18** publics et **2** privés sous contrat)



LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2026



3 emplois d'enseignants pour de très petites sections

2 emplois d'infirmières

3 emplois d'enseignants pour des écoles orphelines

1 emploi d'assistant social

6 emplois d'enseignants 1^{er} et 2nd degrés pour l'enseignement privé

3 emplois administratifs de cat. A

-22 emplois d'enseignants du 1^{er} degré et **-64** emplois d'enseignants du 2nd degré en raison de la baisse importante du nombre d'élèves

LES PERSONNELS

Public et privé sous contrat, au 27/06/2026

22 919

agents de l'éducation nationale et de la jeunesse



• 17 658 Enseignants

dont **7 810** enseignants dans le 1er degré (dont **480** dans le privé sous contrat)

9 848 enseignants dans le 2nd degré (dont **641** dans le privé sous contrat)

• 449 Personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

dont **303** conseillers principaux d'éducation et **146** psychologues de l'éducation nationale

• 601 Personnels d'encadrement

dont **69** personnels d'inspection, **261** personnels de direction et **271** personnels d'encadrement

• 1 077 Personnels administratifs, techniques, santé, sociaux

dont **184** médecins et infirmiers, **73** assistant sociaux et **820** personnels administratifs et techniques

• 3 134 Accompagnants d'élèves en situation de handicap

LA TAILLE DES CLASSES

Source : Archipel - Rentrée 2025

PREMIER DEGRÉ (public + privé sous contrat)

19,9

élèves par classe en préélémentaire :
Nombre moyen d'élèves par enseignant
(21,7 au national)

19,6

élèves par classe en élémentaire :
Nombre moyen d'élèves par enseignant (21,4 au national)

20,2

en 2024-2025

19,8

en 2024-2025



SECOND DEGRÉ (public + privé sous contrat)

25,0

élèves par classe en collège (hors SEGPA) :
Nombre moyen d'élèves par enseignant (25,8 au national)

18,8

élèves par classe dans les formations professionnelles en lycée :
Nombre moyen d'élèves par enseignant (18,7 au national)

30,4

élèves par classe dans les formations générales
et technologiques en lycée :
Nombre moyen d'élèves par enseignant (30,2 au national)

25,0

en 2024-2025

19,2

en 2024-2025

30,4

en 2024-2025



A decorative white curved line that starts from the left edge, arches over the text, and ends on the right edge.

Une vision à long terme de l'école

L'enjeu démographique

PROJECTION DES EFFECTIFS À L'HORIZON 2035

Le nombre de naissances domiciliées à La Réunion suit une tendance baissière depuis le pic de 2008. En 2024, l'île compte 1 050 naissances de moins par rapport à 2023. Selon l'Insee, cette baisse de la natalité est principalement liée à un recul de la fécondité. Stable de 2000 à 2022 (entre 2,36 et 2,51), l'indice conjoncturel de fécondité diminue pour atteindre 2,12 enfants par femme en 2024. Il est à son plus faible niveau depuis qu'il est mesuré. Par ailleurs, les mères réunionnaises mettent leur premier enfant au monde en moyenne à 29,5 ans, soit 1,9 ans de plus qu'au début des années 1990.

24 600 ÉLÈVES DE MOINS DANS 10 ANS DANS TOUS LES NIVEAUX

La baisse quasi-continue des naissances réunionnaises ces dernières années entraîne une diminution progressive de la taille des générations scolarisables.

Selon les projections d'effectifs scolaires à l'horizon 2035 à l'initiative de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au ministère de l'Éducation nationale, l'académie compterait 24 600 élèves de moins dans dix ans (soit -11,7 % par rapport à 2025, contre -14,2 % pour la France entière).

L'ÉVOLUTION DANS LE PREMIER DEGRÉ

Le premier degré sera le plus concerné à court terme, avec l'entrée en maternelle en 2027 de la plupart des enfants nés en 2024. Cela se traduit par un net fléchissement des effectifs à la rentrée 2027 (de l'ordre de 1 600 élèves en maternelle) puis, par glissement, en élémentaire en 2030.

Au total, la baisse dans le premier degré s'établirait à 8 000 élèves en cinq ans. La tendance à la baisse devrait se prolonger après 2030 même si la projection est moins certaine qu'en première période (le modèle reposant sur des estimations des naissances à partir de 2029).

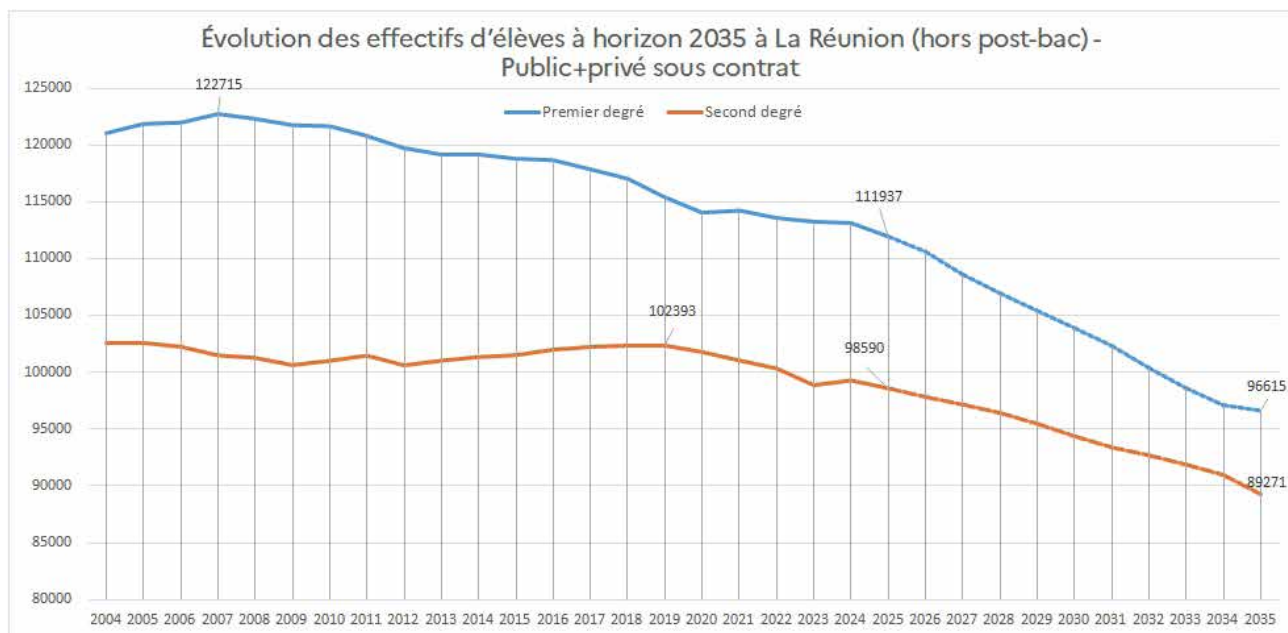
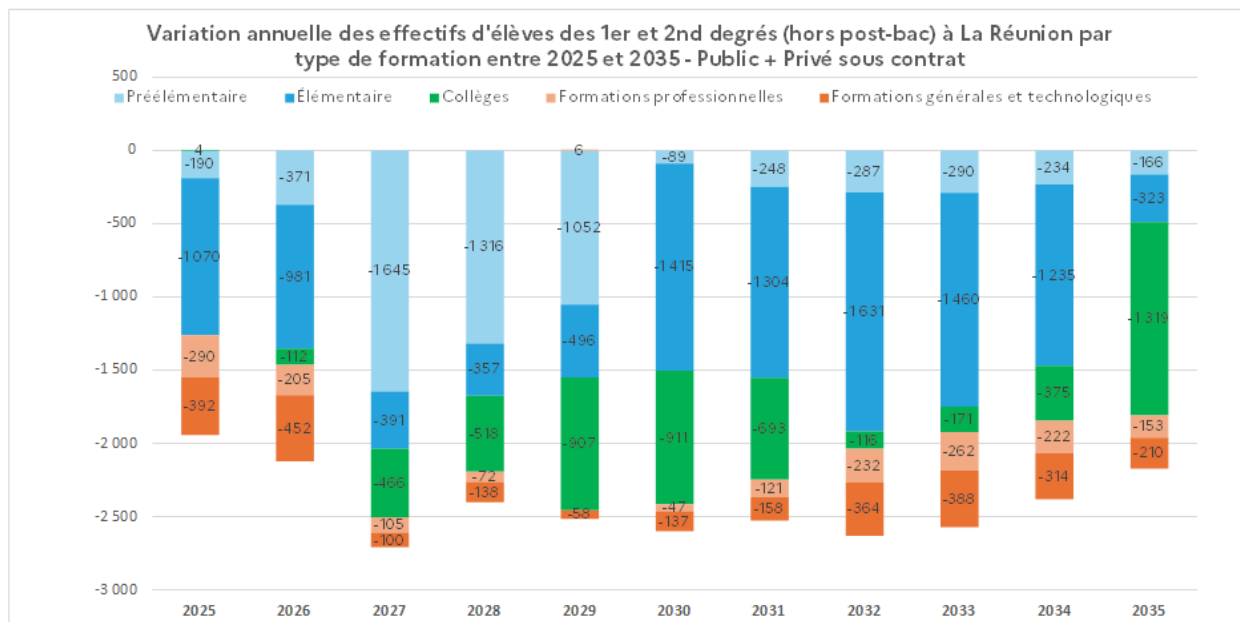
L'ÉVOLUTION DANS LE SECOND DEGRÉ

Dans le second degré, la baisse des effectifs resterait modérée jusqu'en 2028 (-0,8 % en moyenne par an), avant l'arrivée en collège en 2029 des générations de moins en moins nombreuses, nées entre 2018 et 2020.

— **L'entrée au collège** en 2035 de la plupart des élèves nés en 2024 se traduirait par une baisse importante du nombre de collégiens (- 1 320 élèves).

— **En lycée**, la baisse des effectifs à partir de 2027 devrait être jusqu'en 2035 relativement moins marquée en moyenne que celles constatée en 2025 ainsi que celle attendue pour la rentrée 2026. Sur la période de projection, les effectifs des lycées pourraient même évoluer sur un plateau entre 2028 et 2031.

Jusqu'en 2035, l'académie compterait en moyenne 2 400 élèves en moins par an (Public+privé sous contrat)



Pour en savoir plus :

- Note d'information de la DEPP au MEN, n°26.09 – Avril 2026
- Insee Flash Réunion - 02/2026 n°305
- Insee Flash Réunion - 03/2025 n°288



A decorative white line graphic that starts from the left edge, curves upwards to form a circle around the number 1, and then continues as a long, shallow arc towards the right edge.

1

La rentrée scolaire dans l'académie de La Réunion

1.1 La démographie scolaire à la rentrée

L'ESSENTIEL À la rentrée 2026, les effectifs scolaires dans l'académie devraient diminuer de 1 800 élèves (-0,8 %) dans les établissements scolaires publics et privés sous-contrat (y compris post-bac).

- dans le 1er degré, la baisse devrait être légèrement plus marquée (-0,9 %), que dans le second degré (-0,8 %).
- Dans le second degré, la baisse dans le secteur public (-1 %) serait atténuée par la hausse dans le privé sous-contrat (+1,1 %).
- Dans l'ensemble du post-bac les effectifs devraient progresser de 1,2 %.

DANS LE PREMIER DEGRÉ (PUBLIC)

— La tendance à la baisse des effectifs se poursuit en lien avec l'évolution des générations scolarisables. Tous niveaux confondus, les écoles publiques de l'académie scolariseraient 990 élèves de moins à la rentrée 2026 par rapport à la rentrée 2025 (-1 %). La baisse d'effectifs en 2026 est davantage portée par le niveau élémentaire.

- En maternelle : les classes devraient accueillir 290 élèves de moins, soit - 0,8 %.
- En élémentaire : les classes compteraient 700 élèves de moins, soit -1,1 % par rapport à 2025.
- Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) accueilleraient 1 490 élèves, comme en 2025.

DANS LE SECOND DEGRÉ (PUBLIC)

— Les établissements scolaires devraient accueillir 870 élèves de moins, soit - 0,9 % des effectifs, après une baisse de -1 % en 2025.

- En collège (y compris SEGPA et ULIS) : à la rentrée 2026, les collèges publics scolariseront 70 élèves de moins (après - 50 en 2025).
- En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA) : les effectifs progresseront de + 90 (soit + 3,6 %).
- En Ulis collège : les effectifs d'élèves resteront stables : + 3 soit +0,3 % (après +19 en 2025).
- Au lycée d'enseignement général et technologique : les effectifs d'élèves dans

les formations d'enseignement général et technologique de lycée seront en baisse de -3 %.

La diminution des effectifs concernera les effectifs de terminale (-360 élèves, soit -4,7 %), ceux première (-270, soit -3,7 %) et dans une moindre mesure ceux de seconde (-35, soit 0,5 %).

- Au lycée professionnel : les effectifs en 2026 seront également en baisse par rapport à ceux constatés à la rentrée 2025 (- 180, soit - 1,2 %).

DANS LE POSTBAC (PUBLIC)

— Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG) : les formations post-baccalauréat compteront 4 790 étudiants en 2026, soit une progression de 45 inscrits (+0,9 %).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES

PREMIER ET SECOND DEGRÉS (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2025-2026	Prévisions 2026-2027	Évolution
Premier degré (1+2+3)	111 937	110 890	-1 047
- dont public	102 076	101 091	-985
- dont maternelle (1)	41 153	40 822	-331
- dont enfants de 3 ans	1 041	1 138	+97
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	69 250	68 533	-717
- dont Ulis école (3)	1 534	1 535	+1
Second degré (4+6+7)	98 590	97 775	-815
- dont public	90 025	89 114	-911
dont collège (6 ^e à 3 ^e) – yc Ulis et Segpa (4)	58 266	58 152	-114
- dont Segpa*	2 534	2 615	+81
- dont total Ulis**(en collège, lycée et LP)	1 288	1 310	+22
- dont lycée général et technologique (6)	24 512	24 000	-512
- dont lycée professionnel - yc Ulis et prépa diverses pré-bac (7)	15 812	15 623	-189
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)	5 222	5 287	+65
- dont public	4 747	4 792	+45
Total élèves	215 749	213 952	-1 797

* Section d'enseignement général adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

1.2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2026

L'ESSENTIEL L'orientation constitue une ligne directrice de la politique éducative de la région académique, à travers :

- La valorisation d'une orientation choisie et ambitieuse en réduisant les inégalités scolaires, avec un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation dans chaque établissement et, dès la 5e, quatre demi-journées dédiées pour devenir acteur de son parcours et découvrir des métiers et des formations.
- La formation des professeurs principaux pour accompagner à l'orientation.
- Le renforcement de la persévérance au sein de la classe et tout au long des parcours des élèves.

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN FIN DE TROISIÈME

— Le taux de passage de troisième générale en seconde générale et technologique (hors SEGPA) est en baisse par rapport à l'an dernier (53,6 % contre 55 % en 2025).

- À l'issue de la procédure d'affectation, 11 942 élèves de troisième (toutes séries et parcours confondus), ont été affectés au lycée à l'issue du collège, soit 175 élèves de moins que l'an dernier.
- Sur les 14 720 élèves affectés en lycée, 8 274 le sont en seconde générale et technologique (contre 8 382 en 2025) et 6 446 élèves en première année de CAP et en seconde professionnelle (contre 6 396 en 2025).

— Concernant l'orientation vers la voie professionnelle :

- Les demandes des familles vers une classe de seconde professionnelle, qui étaient déjà en baisse en 2025 par rapport à 2024 (29,6 % contre 32,3 %), continuent à baisser en 2026 (29,0 %). Au final, 4 034 élèves sont affectés en seconde professionnelle (soit 29,8 %), contre 3 966 en 2025 (30,3 %).
- Les demandes d'orientation vers une première année de CAP augmentent en 2025 (14,0 %) et 2026 (15,9 %). Au final, 2 412 élèves sont affectés en première année de CAP (16,6 %), contre 2 430 en 2025 (14,7 %).

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

— À l'issue de la seconde générale et technologique, le taux de passage en première générale et technologique s'établit à 97,7 %, en très légère hausse par rapport à l'an dernier (97,4 % en 2025).

- Les décisions d'orientation vers la première générale augmentent (62,2 % en 2026 contre 59,9 % en 2025, soit +2,3 points).
- Cette hausse est compensée mécaniquement par une baisse en première technologique (35,5 % contre 37,5 % en 2025).

— La baisse constatée vers les séries technologiques est plus nette vers les séries Sciences et technologies de laboratoire (STL) et surtout Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

- Parmi les élèves affectés en voie technologique, 52,6% sont affectés en première STMG (+2,8 points) et 22,1% vers la série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S).
- La part des décisions d'orientation prononcées vers la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) tend à se renforcer cette année, après un léger recul en 2025. Cette série représente toujours plus de la moitié des décisions de passage prises vers une série de première technologique. Le constat est identique vers la série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S).

— Les candidats au dispositif passerelle (réorientation vers une première professionnelle, ou une autre première ou terminale) obtiennent davantage satisfaction que l'an dernier (115 cette année, soit 39,8% des candidats, contre 37% en 2025).

L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup : augmentation du nombre de candidats (+724, soit +5 %)

— **L'académie partage la tendance nationale d'une hausse globale du nombre de candidats, qu'ils soient lycéens de terminale, étudiants ou en reprise d'études.**

- Au total, 15 266 candidats de l'académie ont confirmé au moins un vœu pour une formation dans l'enseignement supérieur. Cette année encore, la très grande majorité des candidats sont des lycéens de terminale (10 739).

— **Quatre jours avant la fin de la procédure principale, le bilan est meilleur que celui de l'an dernier.**

85,8 % des effectifs en classe de terminale ont eu au moins une proposition (contre 80,3 % en 2025) dont :

- 5 112 élèves de terminale générale soit 96,1 % des effectifs (96,5 % en 2025).
- 2 546 élèves de terminale technologique soit 88,1 % des effectifs (88,6 % en 2025).
- 2 084 élèves de terminale professionnelle, soit 55,7 % des effectifs (54,4 % en 2025).

— **Davantage de propositions acceptées par les candidats.**

Les lycéens acceptent plus les propositions que l'an dernier (+ 544 soit 3,8 points de plus), 75,5 % des effectifs en classe de terminale ont accepté au moins une proposition, répartis ainsi :

- 4 849 élèves de terminale générale soit 91,1 % des effectifs (88,8 % en 2025).
- 2 343 élèves de terminale technologique, soit 81,1 % des effectifs (75,9 % en 2025).
- 1 830 élèves de terminale professionnelle, soit 48,9 % des effectifs (44,2 % en 2025).

— **Candidats à la mobilité**

Le nombre de lycéens ayant confirmé au moins un vœu vers les formations hors académie augmente.

Ce sont majoritairement les formations universitaires non sélectives, les BTS, les formations du secteur sanitaire et social qui sont concernées. On note par contre

une stabilité du nombre de vœux confirmés dans les écoles spécialisées (architecture, art, IEP, etc.), et les BUT et une baisse du nombre de vœux confirmés vers les CPGE et formations d'ingénieur. Par ailleurs, comme chaque année, des candidats seront acceptés sur des formations hors Parcoursup et hors Hexagone, en particulier vers des formations du domaine médical et paramédical.

— **Les vœux confirmés vers les formations en apprentissage**

Parcoursup gère également les formations proposées par la voie de l'apprentissage. Bien que les données ne soient pas encore stabilisées (le calendrier de la procédure est en effet plus étendu), la demande diminue.

La commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)

— La CRAES apporte des solutions d'admission aux candidats de l'académie auxquels aucune proposition n'a été faite. Les demandes sont instruites et traitées depuis le 1er juillet et jusqu'au 10 septembre.

- 62 candidats (dont 53 lycéens) ont demandé un accompagnement de la CRAES, contre 45 en 2025.

Le dispositif Program' cours pour assurer la continuité des apprentissages

Le service Program'cours du CNED offre aux collèges une solution pour assurer la continuité des apprentissages des élèves en cas d'absence de courte durée d'un enseignant non remplacé, en complément des dispositifs existants.

- Les séquences d'apprentissage en ligne de Program'cours, conformes aux programmes, ont été conçues par des enseignants de l'éducation nationale et validées par les corps d'inspection.
- Un assistant d'éducation prend en charge et accompagne la classe dans une salle équipée d'ordinateurs ou de tablettes, de casques audio (si besoin) et d'une connexion internet.

Ce dispositif permet au professeur empêché de proposer à ses élèves une séquence complète correspondant au programme de sa classe et à la progression pédagogique qui est la sienne.

Le dispositif est entièrement gratuit et accessible facilement.

1.3 Les résultats aux examens

L'ESSENTIEL Les taux de réussite aux examens sont légèrement inférieurs à ceux de la session de l'année dernière. Ils sont en retrait d'environ deux points par rapport aux résultats de l'hexagone, pour le diplôme national du Brevet et le baccalauréat.

- Les modalités d'évaluation du diplôme national du brevet ont connu d'importantes modifications en 2026, qui se sont notamment traduites par le renforcement du poids des épreuves terminales (60 %) par rapport à celui du contrôle continu (40 %).
- Pour la session 2027 du brevet et du baccalauréat, le ministère a annoncé que toutes les épreuves écrites et orales se dérouleront exclusivement le matin.
- Pour le baccalauréat, l'épreuve anticipée de Mathématiques instaurée en classe de première en 2026 comptera officiellement pour le calcul de la note finale de la session 2027.
- Le Grand oral réajusté : l'épreuve sera reconfigurée et les coefficients allégés pour la session 2027.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

— Pour cette session 2026 marquée par de nouvelles modalités d'attribution du diplôme et le renforcement de l'exigence sur la qualité rédactionnelle, le taux global de réussite pour la région académique s'établit 79,8 % (en baisse de -3,9 points par rapport à 2025), une situation inédite depuis 2009, année où la barre symbolique des 80 % avait été franchie pour la première fois par l'académie.

Le DNB validé pour 10 662 candidats.

- Le taux de réussite est de 80,8 % en série générale, soit un taux de réussite inférieur de 2,6 points à celui de la session précédente.
- Le taux de réussite en série professionnelle, qui concerne 15,3 % des candidats diminue fortement (-11 points) et se situe à 74,2 %.
- Le taux de réussite national est de 81,6 %, en baisse de 3,9 point par rapport à la session de juin 2025.

CAP ET CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ

— Cette année, l'académie compte 2 684 diplômés de niveau 3 (CAP et Certificat de spécialisation). Le taux de réussite global est de 78,7 %, en très léger repli (- 0,2 point) par rapport à la session 2025 (78,9 %).

- Le taux de réussite au CAP est de 78,1 %, en recul de 0,4 point. Le taux de réussite des spécialités des services est inférieur de 1,4 point au taux de réussite de 2025, alors qu'il est en légère hausse de +0,9 point dans le secteur de la production.
- Le taux de réussite au Certificat de spécialisation (qui remplace la mention complémentaire de niveau 3) est de 92,4 %. Il progresse de 4,4 points par rapport à 2025.

LE BACCALAURÉAT

- 11 954 candidats se sont présentés cette année au baccalauréat, dans les séries relevant de l'éducation nationale et de l'agriculture et 10 715 d'entre eux ont été reçus.
- Les résultats sont en baisse pour le baccalauréat général (95,4 % contre 96,2 % en 2025).
- Ils sont également en baisse pour le bac technologique (89,4 % contre 89,8 % en 2025).
- Les résultats au bac professionnel sont en légère hausse (81,7 % contre 81,1 % en 2024).

Tous bacs confondus, le taux de réussite s'élève à 89,6 %, en baisse de 0,3 point par rapport à 2025. Il est inférieur de 1,8 point au taux de réussite national qui s'établit cette année à 91,4 % (l'écart était de 1,9 point pour la session 2025).



Lancer de chapeaux par les 17 lycéens de la section Abibac du lycée Leconte de Lisle, qui ont décroché cette année le diplôme français du baccalauréat et son équivalent allemand, l'Abitur.

1.4 Les nouvelles structures de formation

L'ESSENTIEL Les moyens attribués chaque année à l'académie permettent de développer des structures et des formations adaptées aux besoins des élèves.

• Pour les lycées, l'élaboration de la carte des formations professionnelles scolaires relève de la compétence partagée entre le conseil régional et la région académique. L'enjeu est de proposer des formations offrant de bonnes chances de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi avec le double objectif de proposer à chacun un parcours de réussite et de répondre aux besoins des entreprises et de la société.

PRÉÉLÉMENTAIRE

— Développer les classes de Très petite section (TPS) pour l'accueil des moins de 3 ans.

- Ouverture d'une classe de TPS à l'école primaire Yves Paula (Saint-Paul).
- Ouverture d'une classe de TPS à l'école primaire Louis Lagourgue (Sainte-Marie).
- Ouverture d'une classe de TPS à l'école primaire Beaulieu (Saint-Benoît).
- Ouverture d'une classe de TPS à l'école maternelle Les Flamboyants (Saint-André).

ÉCOLE POUR TOUS

— Poursuivre la mise en place d'unités localisées pour l'insertion scolaire (ULIS).

- Ouverture d'une classe ULIS Troubles des fonctions cognitives à l'école élémentaire Barrage (Saint-Paul).
- Ouverture d'une ULIS psy à la clinique Les Flamboyants (Le Port).

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES AU COLLÈGE

— Expérimenter des classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (CHAMS) pour susciter des vocations scientifiques chez les collégiens

- Ouverture d'une CHAMS au collège Leconte de Lisle (Saint-Louis).
- Ouverture d'une CHAMS au collège Le Bernica (Saint-Paul).
- Ouverture d'une CHAMS au collège Bourbon (Saint-Denis).
- Ouverture d'une CHAMS au collège Hubert Delisle (Saint-Benoît)

PROMOTION DE LA LANGUE RÉGIONALE CRÉOLE AU LYCÉE

— Renforcer l'enseignement du créole au lycée.

- Ouverture de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures & et cultures étrangères et régionales Créole » proposé à tout élève motivé ayant une pratique quotidienne du créole au lycée Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît).

VOIE PROFESSIONNELLE

— Baccalauréat professionnel.

- Ouverture d'un baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules : option motocycles » pour 10 élèves au lycée professionnel Patu de Rosemont (Saint-Benoît).

— Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL).

- Ouverture d'une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) « Gestion contractuelle des marchés privés et publics : option marchés du BTP » pour 12 élèves au lycée professionnelle Albert Ramassamy (Saint-Denis).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

— Brevet de technicien supérieur (BTS).

- Ouverture d'un BTS Opticien Lunetier pour 8 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée de Vincendo (Saint-Joseph).

Trois nouveaux lycées intègrent le dispositif des Conventions éducation prioritaire de Sciences Po

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Sciences Po, dans le cadre du développement du dispositif des Conventions éducation prioritaire (CEP), trois nouveaux lycées de l'académie ont vu leur candidature retenue pour rejoindre le dispositif à compter de la rentrée 2026. Il s'agit des établissements suivants :

- Lycée Mahatma Ghandi à Saint-André
- Lycée Marie Curie (Saint-Benoît)
- Lycée Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît).

Au total, ce sont désormais 9 lycées de l'île qui proposeront à leurs élèves méritants des ateliers de renforcement pédagogique pour les préparer à l'admission à Sciences Po.

Cette décision vient renforcer la coopération engagée entre Sciences Po et la région académique en faveur de l'égalité des chances et de l'ouverture sociale et territoriale de l'enseignement supérieur.

Manufacto, la fabrique des savoir-faire

L'académie est engagée depuis quatre ans dans une coopération avec la Fondation d'Entreprise Hermès, afin de permettre à des élèves de découvrir pendant douze séances, les gestes, outils et techniques inhérents aux savoir-faire de la sellerie ou de la menuiserie, pour réaliser un objet contemporain, selon un cahier des charges adapté à leur âge. Le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI) – Domaine de Maison Rouge, assure la coordination du programme.

- La classe de 4e SEGPA du collège L'Oasis (Le Port) et une classe de 5e du collège Aimé Césaire (Étang-Salé) sont retenues pour l'année scolaire 2026-2027.
- Dans le but de mesurer scientifiquement les effets du programme sur les compétences psychosociales des élèves, leurs résultats scolaires, et leur motivation et bien-être à l'école, la fondation lance à partir de septembre un projet de recherche auprès de 76 classes de collèges. Sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 et le programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE). Une seconde année de récolte des données en classe aura lieu également en 2027-2028.

Les 15 collèges en progrès de l'académie mettent en oeuvre leur feuille de route

Le plan « Collèges en progrès » cible les 15 établissements de l'académie en plus grande difficulté (moins de 8 moyenne en français et en maths au DNB 2025). Au cours du premier semestre 2026, chacun d'eux a élaboré une feuille de route pluriannuelle. Ce document décline, sur trois ans, des objectifs de progrès clairs et des indicateurs de suivi, basés sur un diagnostic partagé des freins aux apprentissages.

Les équipes pédagogiques et éducatives ont disposé d'une autonomie pour choisir leurs leviers d'action, qui incluent généralement : l'enseignement explicite, l'enseignement des fondamentaux en lecture et fluence, l'enseignement des automatismes en calcul et la résolution de problèmes, l'engagement des élèves et les relations avec les familles

Les collèges en progrès de l'académie sont tous situés en réseau d'éducation prioritaire (REP) ou renforcé (REP+)

- Clg Titan - Le Port (REP+)
- Clg Michel Debré - Le Tampon (REP)
- Clg Mille Roches - St-André (REP+)
- Clg Terrain Fayard - Saint-André (REP)
- Clg Guy Môquet - St-Benoît (REP)
- Clg Hubert Delisle - St-Benoît (REP+)
- Clg François Mahé de La Bourdonnais - St-Denis (REP+)
- Clg Jules Reydellet - St-Denis (REP)
- Clg Les Deux canons - St-Denis (REP+)
- Clg Robert J Ardon Montgaillard - St-Denis (REP+)
- Clg Jean Lafosse - St-Louis (REP+)
- Clg Plateau Goyaves - St-Louis (REP+)
- Clg Henri Matisse - St-Pierre (REP+)
- Clg Paul Hermann - St-Pierre (REP+)
- Clg Adrien Cerneau - Ste-Marie (REP)



A decorative white line graphic that starts from the left edge, curves upwards to form a circle around the number 2, and then continues as a long, shallow arc towards the right edge.

2

Une école ambitieuse pour tous

2.1 La maîtrise du langage pour comprendre le monde

L'ESSENTIEL La maîtrise de la langue est au cœur des priorités de l'académie parce qu'elle conditionne la réussite dans toutes les disciplines. Elle mobilise des actions qui articulent lecture, écriture et expression orale tout au long de la scolarité.

• Dès la maternelle et tout au long de l'élémentaire, l'accent est mis sur un travail exigeant et assidu du geste graphique et sur la diversification massive et systématique du vocabulaire, identifié comme le premier déterminant des inégalités scolaires. La pratique de l'écrit complet (rédaction de phrases et de textes, écriture d'invention sur des énoncés précis) est privilégiée.

Dans le second degré, l'exigence autour de l'acquisition de vocabulaire, de la lecture et la pratique de l'écrit, concerne toutes les disciplines.

Dans l'académie, une attention particulière est portée à l'articulation entre les pratiques langagières des élèves et l'apprentissage du français, dans le cadre de la maîtrise de la langue française en milieu créolophone.

L'ÉCOLE MATERNELLE, ÉCOLE DU LANGAGE

— L'école maternelle, première école et fondatrice des apprentissages, joue un rôle primordial pour l'acquisition du langage, la structuration de la pensée et l'entrée progressive dans la culture de l'écrit.

• Trois emplois d'enseignants sont attribués à l'académie pour l'ouverture à la rentrée scolaire de trois nouvelles classes de très petite section pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans, afin de renforcer l'égalité des chances et le développement du langage.

• Ces moyens supplémentaires viennent conforter la politique académique de scolarisation précoce en vue de la réduction des inégalités scolaires. Sur le territoire, plus de 70 % des élèves de moins de 3 ans scolarisés le sont dans des écoles situées en réseau d'éducation prioritaire). Dès cette rentrée scolaire, Près de 500 élèves supplémentaires seront donc accueillis dans les 28 dispositifs Passerelle, les classes de très petites sections pour les enfants de moins de trois ans et les classes multi-âges.

— Le domaine « Développement et structuration du langage oral et écrit » est central à l'école maternelle. Mis en oeuvre depuis la rentrée 2025, il permet aux élèves de développer leurs compétences langagières.

La priorité absolue donnée au langage oral, au vocabulaire, à la compréhension et à l'entrée dans la culture de l'écrit.

- À l'oral, les élèves apprennent à comprendre, s'exprimer et échanger.
- Par des jeux, observations et échanges, ils enrichissent leur vocabulaire et leur syntaxe. Ce domaine prépare ainsi progressivement les élèves à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au cycle 2 (CP au CE2).

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

— Le nouveau programme de français de la classe de CM2 entre en application à la rentrée 2026.

Il met l'accent sur la fluence en lecture, la dictée quotidienne et l'enseignement explicite de la grammaire pour préparer l'entrée en 6e.

• Depuis janvier 2026, plusieurs guides et livrets d'accompagnement ont été publiés par le ministère pour accompagner la mise en oeuvre du nouveau programme et la priorité donnée à la maîtrise de la langue. Ils viennent accompagner les ressources pédagogiques déjà disponibles (vocabulaire, lecture et écriture).

UN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS REPENSÉ AU COLLÈGE

— La maîtrise du langage au collège repose sur trois piliers fondamentaux : la lecture et la compréhension de l'écrit, l'expression écrite et la communication orale. C'est une

priorité absolue qui concerne toutes les disciplines scolaires.

Une attention particulière est portée à l'articulation entre les pratiques langagières des élèves et l'apprentissage du français, dans le cadre de la maîtrise de la langue française portée par l'académie.

- **Le nouveau programme de français du cycle 4 entre en application de façon échelonnée. À la rentrée 2026, il concerne le niveau 5e.** Ce sera ensuite le niveau 4e à la rentrée 2027 et le niveau 3e en 2028. Pendant l'année scolaire, l'ensemble des enseignants ont bénéficié de formations en lien avec ces nouveaux programmes.
- Ces programmes prévoient des séances de grammaires hebdomadaires et des dictées régulières (avec l'orthographe rectifiée de 1990 en référence).
- **Deux nouveautés :** la lecture d'œuvres intégrales au cœur des apprentissages. Par ailleurs, au même titre que la lecture, que l'écriture, que la grammaire, le vocabulaire devient un enseignement à part entière.

PROMOUVOIR LA LECTURE

Donner et redonner le goût de la lecture

- Afin de favoriser la lecture personnelle des élèves et conseiller aux parents des lectures adaptées à l'âge de leurs enfants, **le ministère publiera chaque année des listes d'œuvres conseillées, classées par âge et mises en lien avec les thématiques des programmes d'enseignement.** Une sélection nationale sera également élaborée par les élèves dans le cadre des clubs de lecture, pour leur permettre de désigner leurs livres préférés.
- Des listes d'ouvrages recommandés ont été constituées à l'appui des nouveaux programmes de l'ensemble des disciplines, pour permettre à tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, de transmettre l'envie de lire.

Le Quart d'heure lecture

- **Les établissements scolaires sont encouragés à inscrire un temps de lecture quotidien «Le Quart d'heure lecture» dans le projet d'école ou d'établissement.** Ce dispositif mis en place comme un rendez-vous permet à toutes les personnes présentes, de l'élève au professeur, en passant par le personnel administratif, d'interrompre son activité pour lire le livre

de son choix. Cette approche peut se compléter utilement par la mise en œuvre d'un programme de lecture structuré, visant à favoriser la fréquentation régulière d'œuvres intégrales. À partir des choix et des centres d'intérêt des élèves, les professeurs ont un rôle essentiel de conseil et de guidage pour élargir progressivement leurs horizons de lecture, leur faire découvrir des œuvres, des auteurs et des genres nouveaux, et les conduire vers des textes plus diversifiés et plus exigeants. Cette médiation permet ainsi de respecter le plaisir et la liberté de lire tout en accompagnant chaque élève dans la construction progressive de ses goûts, de sa culture littéraire et de son autonomie de lecteur.

Le concours académique de lecture à voix haute au service de la maîtrise de la langue

Le concours «La Réunion des Jeunes Lecteurs» est reconduit à la rentrée 2026.

Le concours s'ouvre désormais aux élèves du cycle 4 (5e, 4e, 3e), afin d'assurer une continuité des pratiques de lecture de l'école jusqu'au lycée, en associant les collèges, les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques. Cette évolution renforcera les liaisons entre les différents niveaux d'enseignement et favorisera le développement d'une culture commune de la lecture au sein de l'académie. Les différentes étapes de sélection organisées dans les établissements et les réseaux, jusqu'à la finale académique qui se tiendra au mois de mai, continueront de valoriser le travail conduit tout au long de l'année dans les classes.

Le concours continuera également de mettre à l'honneur la création littéraire réunionnaise en s'appuyant sur une autrice de l'île, Céline Huet. Porté conjointement par les inspections du premier et du second degré à destination des élèves des cycles 3 et 4 et de lycée professionnel, il constitue un levier pédagogique qui favorise des pratiques régulières de lecture, renforce les liaisons entre l'école, le collège et le lycée professionnel et contribue à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Le concours bénéficie du soutien de la mairie du Tampon, du conseil départemental, du Crédit Agricole, de l'entreprise Bureau vallée, ainsi que de l'AMOPA.

2.2 Le développement du raisonnement scientifique et mathématique

L'ESSENTIEL Dans un contexte où les compétences scientifiques, technologiques et numériques sont déterminantes pour l'avenir de notre société, l'École poursuit son ambition de donner à chaque élève les connaissances et les méthodes lui permettant de comprendre, raisonner, expérimenter et résoudre des problèmes.

La mise en œuvre progressive des nouveaux programmes, le renforcement des automatismes et de la résolution de problèmes, le développement de la culture scientifique ainsi que les actions engagées en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons traduisent cette ambition. À La Réunion, cette dynamique est l'une des priorités majeures de la rentrée 2026, enrichie par des initiatives académiques qui renforcent les partenariats avec l'enseignement supérieur, le monde de la recherche et les acteurs scientifiques, afin de développer chez tous les élèves le goût des sciences, de la technologie et de l'innovation.

DE NOUVEAUX PROGRAMMES EN MATHÉMATIQUES

— Les nouveaux programmes de mathématiques sont mis en œuvre de façon progressive. À la rentrée 2026, ils concernent la classe de CM2 et au collège la classe de 5e. Au lycée, ils entreront en vigueur en classe de 2de et de 1ère.

Plus de place aux automatismes et la résolution de problèmes

— Dans le premier degré, l'acquisition des automatismes en mathématiques et la résolution de problèmes constituent la priorité absolue. Cette exigence s'accompagne d'un objectif transversal de réduction des inégalités filles-garçons en mathématiques, dès la maternelle, à travers les énoncés proposés, la participation en classe et les modalités d'évaluation.

— En classe de 5e, ces nouveaux programmes renforcent la progressivité et la cohérence des apprentissages en identifiant plus explicitement les automatismes à acquérir et en accordant une place accrue au raisonnement, à la résolution de problèmes et à l'explicitation des démarches. Les notions sont organisées selon une progression plus structurée, permettant de consolider les acquis du cycle 3 et de préparer les apprentissages des niveaux

suivants. Cette évolution privilégie une maîtrise approfondie des notions essentielles grâce à un enseignement explicite, progressif et exigeant.

Sciences, technologies et compétences numériques

— Les sciences et la technologie prolongent cette priorité dès l'école primaire, en s'appuyant sur la démarche scientifique (observer, formuler une hypothèse, expérimenter, valider, conclure). Les compétences numériques et informatiques des élèves continuent d'être travaillées en appui sur le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et les usages raisonnés des outils numériques et de l'intelligence artificielle, dans une logique d'autonomie intellectuelle des élèves.

QUATRE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS EN MATHÉMATIQUES ET EN SCIENCES (CHAMS)

— Les classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences permettront à des élèves de 4e et de 3e d'approfondir leurs apprentissages en mathématiques, en sciences et en technologie, en lien étroit avec des acteurs du monde de la recherche, de l'ingénierie et de l'enseignement supérieur. Les conditions d'accès sont fixées par

chaque établissement. Les classes doivent être constituées d'élèves volontaires s'intéressant aux mathématiques, aux sciences, aux technologies et/ou au numérique, avec une répartition équilibrée (50 % de filles, 50 % de garçons).

Un emploi du temps enrichi

— Les élèves conservent l'emploi du temps classique de 26 heures hebdomadaires des classes de 4e et de 3e, auxquels s'ajoutent 2 heures par semaine consacrées à des activités spécifiques.

Ces heures sont réparties en :

- Ateliers de mathématiques, de sciences ou de technologie encadrés par les professeurs du collège (modélisation, approfondissement, manipulations, conceptions, etc.)
- Projets collectifs menés avec des professionnels issus de structures partenaires en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques.
- Sorties pédagogiques en lien avec les projets collectifs (visites de sites industriels, laboratoires de recherche...).

Des enseignements adaptés et collaboratifs

Les contenus sont alignés sur les programmes scolaires, mais adaptés au projet de la classe.

Les élèves bénéficient d'un accompagnement par les enseignants du collège (maths, sciences, technologie), des intervenants du supérieur (enseignants-chercheurs, étudiants), des professionnels du monde scientifique et technologique. Les cours peuvent se dérouler au collège ou sur le site du partenaire, favorisant une immersion dans des environnements scientifiques réels.

LE PLAN FILLES ET MATHS

— Généralisé en 2026, le plan Filles et maths a pour objectif d'encourager les jeunes filles à se former aux métiers de l'ingénierie et du numérique. La priorité mise sur le raisonnement scientifique implique également un travail accru sur la réduction des inégalités entre filles et garçons en la matière.

Pour répondre à ces enjeux, le plan Filles et Maths repose sur trois piliers :

- Former et sensibiliser l'ensemble des personnels.
- Rapprocher les filles des mathématiques et des sciences. L'ouverture des

classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences dans l'académie s'inscrit dans cet objectif.

- Ouvrir leurs horizons et susciter des vocations. Des rencontres systématiques avec des rôles modèles sont organisées de la 3e à la terminale.

La Maison pour la Science

Inaugurée en avril 2026, la Maison pour la Science a pour mission de **renforcer la formation continue et l'accompagnement des enseignants, de la maternelle au collège, en sciences et en technologie**, en s'appuyant sur les ressources, compétences et équipements de l'université. Intégrée au réseau national coordonné par la fondation La main à la pâte et portée par l'université de La Réunion en partenariat avec la région académique, ce lieu s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement du raisonnement mathématique et scientifique, en articulation avec le plan « filles et mathématiques ».

Le passeport Educfi généralisé à tous les élèves de 4e

Pour sensibiliser les jeunes générations aux questions budgétaires, des cours d'éducation financière seront généralisés au collège à partir de la rentrée prochaine avec le passeport Educfi.

- L'objectif est d'initier les jeunes, à la gestion de leurs finances personnelles (savoir gérer son argent et le surendettement, planifier les dépenses, épargner, se protéger contre les arnaques financières ou les pratiques commerciales trompeuses, etc.).

• Le passeport est organisé autour de séquences de formation dispensant aux jeunes des **compétences économiques, budgétaires et financières, et de tests**.

La passation du passeport peut avoir lieu à tout moment de l'année selon un calendrier et des modalités propres à chaque établissement.

- Des **ressources d'accompagnement et un parcours d'autoformation** sont mis à la disposition des équipes éducatives.
- Tous les professeurs ou membres de la vie scolaire peuvent s'engager dans le dispositif, parfois en collaboration avec le chef d'établissement ou le gestionnaire.

2.3 Créer les conditions de la réussite des élèves

L'ESSENTIEL Guidée par l'ambition d'« instruire et protéger », cette rentrée recentre l'action pédagogique sur les apprentissages fondamentaux et sur le cœur du métier des enseignants. Les dispositifs de soutien, les évaluations nationales, l'accompagnement des élèves en groupes à effectif réduit, le déploiement des collèges en progrès ainsi que l'acte II des plans Français et Mathématiques constituent désormais des leviers pleinement intégrés à la stratégie d'amélioration des résultats des élèves.

L'enjeu est moins de créer de nouveaux dispositifs que de **consolider ceux qui ont démontré leur pertinence, d'en garantir une mise en œuvre exigeante et cohérente et d'en renforcer l'impact sur les apprentissages.**

Cette logique de consolidation repose sur un accompagnement de proximité des équipes, un pilotage fondé sur les données issues des évaluations, le développement professionnel continu des enseignants et le renforcement de la continuité des apprentissages, en liaison, de l'école au collège et du collège au lycée.

DES PROGRAMMES RECENTRÉS

— Mis en œuvre progressivement, les programmes d'enseignement de la maternelle à la classe de 3e ont été revus pour concentrer les apprentissages sur les compétences essentielles et d'offrir à chaque élève un socle solide de connaissances et une ambition d'excellence pour tous les élèves en plaçant l'exigence au cœur des pratiques pédagogiques.

- L'exigence se traduit par une attention renouvelée portée à l'effort, à la persévérance, au travail personnel et à la qualité des productions attendues.
- Elle est conçue comme une marque de confiance dans la capacité de chaque élève à progresser et à atteindre un haut niveau de maîtrise, dès lors qu'il bénéficie d'un enseignement explicite, d'un accompagnement adapté et d'attentes clairement formulées.
- L'exigence invite les équipes à installer une culture de l'engagement, de la rigueur et du dépassement de soi, en valorisant le travail régulier, le droit à l'erreur comme étape de l'apprentissage et la recherche d'une amélioration continue des acquis.

— Les nouveaux programmes traduisent cette exigence en proposant des progressions plus lisibles, plus cohérentes et plus progressives, centrées sur l'acquisition de connaissances solides, la mémorisation,

l'entraînement et la compréhension. Ils privilégient une pédagogie explicite, fondée sur la transmission des savoirs, des attentes de progression clairement identifiées et des apprentissages structurés dans le temps.

- L'ensemble des disciplines concourt à cette maîtrise des notions essentielles, dans une logique d'exigence, de continuité et de réussite pour tous.
- Dans le même esprit, l'académie fait le choix de privilégier des formations transversales, susceptibles de produire des effets durables sur l'ensemble des apprentissages, plutôt que de multiplier les actions ponctuelles. Les compétences psychosociales (CPS) constituent ainsi un axe structurant de la formation continue. Elles ont vocation à être intégrées aux pratiques pédagogiques quotidiennes (« CPS intégrées ») et à irriguer l'ensemble des enseignements afin de développer l'engagement des élèves, leur capacité à coopérer, à réguler leurs émotions, à persévérer dans les apprentissages et à renforcer leur sentiment d'efficacité personnelle.

Cette approche favorise également une mise en œuvre cohérente des différentes éducations transversales – éducation au développement durable (EDD), éducation aux médias et à l'information (EMI), éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), lutte contre le harcèlement, éducation à la santé, à la

citoyenneté ou encore au numérique – qui trouvent pleinement leur sens lorsqu’elles sont intégrées aux enseignements disciplinaires et aux projets pédagogiques, plutôt qu’abordées de manière externalisée ou juxtaposée. Cette logique de transversalité permet de conjuguer acquisition des savoirs, développement des compétences et formation du citoyen, tout en renforçant la cohérence des parcours éducatifs proposés aux élèves.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

— **Former mieux, plus durablement et plus près des classes, afin de transformer les pratiques pédagogiques** et de construire un véritable continuum des apprentissages de l’école au collège s’appuyant sur les résultats de la recherche et la culture de l’évaluation.

— **Une nouvelle phase pour les plans Français et mathématiques.**

L’acte II des plans Français et Mathématiques ouvre une nouvelle étape de la formation continue des professeurs des écoles.

- Après une première phase ayant permis de diffuser largement les formations en constellation, cette nouvelle dynamique vise à inscrire le développement professionnel dans la durée, au plus près des besoins des écoles et des territoires.
- Organisés sur un cycle de quatre années 2026-2030, les parcours de formation des enseignants reposent sur un diagnostic partagé des besoins, éclairé par les évaluations des élèves, et combinent différentes modalités complémentaires – constellations, résidences pédagogiques, animations pédagogiques, observations croisées et accompagnement en classe – afin de favoriser des évolutions durables des pratiques.
- Chaque enseignant bénéficie ainsi d’un parcours équilibré en français, en mathématiques et dans des champs transversaux, construit en cohérence avec le projet d’école et les priorités locales. Le pilotage, fondé sur une responsabilité partagée entre les niveaux national, académique et départemental, fait de la formation continue des enseignants un levier stratégique au service de l’amélioration des résultats des élèves.

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

— **À la rentrée 2026, le rôle des évaluations nationales en français et en mathématiques est renforcé pour piloter les apprentissages du CP au lycée, et agir le plus précocement pour éviter l’installation de difficultés scolaires.**

Les évaluations nationales constituent un levier essentiel de pilotage pédagogique au service de la réussite des élèves. Elles permettent d’identifier précisément les besoins, d’adapter les pratiques d’enseignement, de mesurer les progrès réalisés et d’orienter les actions d’accompagnement.

Les évaluations en début d’année scolaire concernent tous les niveaux à l’école primaire (CP au CM2), ainsi que les collégiens de 6e, 5e et 4e.

Pour le CP, les compétences des élèves en français et en mathématiques sont évaluées comme celles des autres niveaux de l’élémentaire entre le 25 août et le 8 septembre 2026, puis de nouveau lors d’un point d’étape en février 2027.

- Ces évaluations doivent faire l’objet d’une véritable exploitation pédagogique au sein des classes. L’analyse des résultats, l’identification des réussites comme des erreurs, la mise en œuvre de remédiations ciblées et le suivi des progrès contribuent à développer chez les élèves une meilleure compréhension de leurs apprentissages.
- Cette culture de l’évaluation suppose également une pleine adhésion des élèves et de leurs familles. Il importe qu’ils comprennent que ces évaluations ne sont ni des examens ni des outils de classement, mais des repères destinés à mieux accompagner les apprentissages.

LES TESTS DE POSITIONNEMENT EN SECONDE

— **À la rentrée, tous les élèves de seconde générale, technologique et professionnelle passeront les tests de positionnement en français et en mathématiques.**

Les tests de positionnement concernent également les élèves entrant en CAP, avec notamment un test de fluence qui vise à identifier dès la rentrée les élèves les plus fragiles en lecture.

Comme l’an dernier, une courte enquête sera adossée aux évaluations pour recueillir la perception des élèves sur le test, leur confiance pour l’année à venir et leurs projets de poursuite d’études.

Les passations seront organisées par chaque lycée du 7 au 26 septembre 2026.

2.4 L'ouverture par la langue régionale

L'ESSENTIEL La langue régionale créole est au coeur de la politique académique.

Depuis plusieurs années, une dynamique ambitieuse est déployée pour faire du créole réunionnais une langue d'enseignement, de culture et de réussite. Les actions menées ont permis des avancées concrètes : développement des parcours bilingues, intégration de la langue vivante régionale dans les projets d'école et d'établissement, formation accrue des enseignants.

- **Le plan d'actions académique 2025-2029 vient prolonger et amplifier cette dynamique.**

Il vise à consolider la continuité des apprentissages du créole du premier au second degré, à renforcer les compétences linguistiques et culturelles des élèves, à encourager la recherche et l'innovation pédagogique dans le cadre d'une éducation ouverte sur le monde.

- **La mise en place d'un enseignement de spécialité en créole dans un lycée de l'académie à la rentrée 2026** concrétise la mise en place d'un parcours bilingue en langue vivante régionale qui sera valorisé par la **nouvelle mention «cursus bilingue» sur le diplôme du baccalauréat à compter de la session 2028 du baccalauréat.**

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EN LANGUE VIVANTE RÉGIONALE OFFERTE EN LYCÉE

— La spécialité **Langues Littératures et cultures étrangères et régionales en créole réunionnais** est proposée en première au lycée Jean-Claude Fruteau à Saint-Benoît, dans la perspective de l'inscription de la mention «cursus bilingue» en langue régionale sur le diplôme du baccalauréat 2028.

- Cet enseignement de spécialité est destiné aux élèves ayant suivi un parcours bilingue (LVB), mais également à tout élève motivé ayant une pratique quotidienne du créole. Comme pour les autres enseignements de spécialité, le volume d'enseignement est de 4h en première et de 6h en terminale.
- Cette spécialité prépare aux licences de langues (LLCER, LAE) et nourrit des parcours variés, que ce soit en lettres, sciences humaines, droit, relations internationales, communication, médiation culturelle ou tourisme.

UN PLAN DE FORMATION CONTINUE POUR LES ENSEIGNANTS

— Des formations seront mises en place dans le second degré dès la première période scolaire, afin de sensibiliser les

enseignants entrants dans l'académie à la langue et la culture réunionnaises.

— Sont prévues également :

- Une formation pluriannuelle à l'enseignement du français en milieu créolophone» pour les enseignants de français en collège et en lycée professionnel.
- Une formation permettant aux enseignants volontaires (collège et lycée) de préparer une habilitation à l'enseignement de leur discipline en créole.

UN PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE POUR LE CRÉOLE

— Le plan d'actions académique pour la langue et la culture régionales pour les années 2025-2029 est le fruit d'une large concertation impliquant les différents partenaires (syndicats, associations, université).

Ce plan d'actions prolonge l'action du précédent projet stratégique académique et s'articule autour de cinq priorités qui guideront le travail pendant les quatre années à venir :

- **Priorité 1 : Renforcer l'offre linguistique en langue régionale de la maternelle au lycée** et structurer la continuité des

apprentissages du créole de la maternelle au lycée, en lien avec les autres langues vivantes enseignées dans l'académie.

- **Priorité 2 : S'emparer de la démarche contrastive comme outil d'amélioration des résultats**, particulièrement en français, en mathématiques et notamment en Éducation prioritaire.
- **Priorité 3 : Former et accompagner tous les personnels à la prise en compte du plurilinguisme**, au service de l'inclusion et de la réussite scolaire.
- **Priorité 4 : Valoriser la langue et la culture régionales** comme pôle d'excellence et d'ancrage territorial.

— L'un des objectifs du plan est de mener une **politique volontariste en faveur de la continuité des apprentissages du créole de la maternelle au lycée**. Il s'agit :

- de multiplier les classes bilingues dans le premier degré, d'en ouvrir dans le second degré.
- d'intensifier l'enseignement du français en milieu créolophone dans le premier et le second degré.
- d'inciter plus d'élèves à faire le choix du créole en langue vivante (LVB et LVC) en collège et en lycée, en informant davantage les familles sur les opportunités offertes par ce choix.
- de valoriser le choix du créole au collège en permettant à un nombre croissant d'élèves d'atteindre le niveau A2 en créole et ainsi d'avoir la mention «Langue régionale» sur leur diplôme du Brevet.
- d'ouvrir l'enseignement de spécialité LLCER dans un lycée par bassin.

DE MULTIPLES ACTIONS MENÉES DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

— Des actions phares sont portées par le Département et la Région en partenariat avec la région académique : le Kabar fonkèr marmay, le Kozarlòr, la dictée bilingue, le concours Alain Lorraine, le Pri Honoré.

— Parmi les actions menées dans les bassins, on peut citer :

- Le projet « Rèv Liberté », porté par une classe de 5e du collège de Terre Sainte (Saint-Pierre), dans le cadre de la Classe Découverte Créole 2025-2026, qui a réuni les élèves autour de la création et de la réalisation d'un spectacle en créole réunionnais. Né d'un travail historique et mémoriel sur l'esclavage, le marronnage et l'engagisme à La Réunion, nourri par

des sorties aux Archives départementales et débouchant sur l'écriture de fonkèr, ce projet s'inscrit dans la valorisation du patrimoine linguistique et culturel réunionnais.

- Le projet inter-degrés « Réuni Nout Muzik », porté par le collège Amiral Pierre Bouvet (Saint-Benoît) en partenariat avec le lycée Jean-Claude Fruteau et l'école des Girofles, qui a réuni les élèves autour de la création et de la réalisation d'un spectacle décryptant l'évolution du séga à La Réunion, sa naissance, son évolution et sa place dans le patrimoine culturel de l'île, un projet s'inscrivant dans les valeurs affichées par l'établissement dont la transmission du patrimoine culturel réunionnais.
- «Ti shomin pou in gran domin », un documentaire réalisé en langue vivante régionale, impliquant les familles, réalisé au collège Les Aigrettes (Saint-Paul) sur le thème du créole et de l'école. La vidéo est visible ici : <https://etab.ac-reunion.fr/clg-les-aigrettes/ti-shomin-pou-in-gran-domin-5e-lvr-2025-2026/>

Chiffres-clés de l'enseignement du créole à l'École

Les moyens mis en œuvre par l'académie en chiffres :

- **258 écoles** sont engagées dans l'enseignement du créole.
- **61 classes bilingues** (plus de 3heures par semaine) sont en place.
- **Plus de 8 000 élèves du primaire** bénéficient d'un enseignement du créole
- **579 enseignants sont habilités** dans le premier degré.
- Le créole est **présent dans 40 collèges et 7 lycées**.
- **38 enseignants** enseignent le créole dans le second degré et 4 enseignants sont habilités,
- **19 parcours complets école-collège-lycée sont réalisés** impliquant 127 classes dans les écoles ainsi que 9 collèges et 5 lycées.
- **1 candidate** a été admise sur les 3 admissibles à la session 2026 du CAPES Licence Créole. Elle sera élève fonctionnaire à la rentrée.
- **12 formateurs académiques** (6 pour le 1er degré et 6 pour le 2nd degré) accompagnent le déploiement de la LVR aux côtés des corps d'inspection dédiés.

2.5 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles

L'ESSENTIEL Chaque jeune, quel que soit son parcours scolaire, doit pouvoir trouver sa place dans le monde professionnel. Pour répondre à cet objectif, le plan d'action du ministère de l'éducation nationale s'appuie sur trois leviers :

- l'accompagnement de chaque élève dans ses choix d'orientation, à travers des temps de découverte des métiers et des formations dès le collège.
- la prévention du décrochage scolaire, en prenant en compte l'élève dès les premiers signes de fragilité. L'objectif est d'améliorer la coordination des acteurs pour favoriser le retour en formation des jeunes en situation de décrochage.
- le développement des partenariats pour mieux faire connaître aux jeunes les métiers qui recrutent.

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS DÈS LE COLLÈGE

— Le pilotage des plans pluriannuels d'orientation au sein de chaque collège dans le cadre du Plan Avenir permettra de définir la programmation des actions menées pour aider chaque élève à acquérir des compétences à s'orienter et à construire son projet d'avenir de façon progressive, et ce jusqu'à l'obtention du CAP ou du bac.

- Le plan académique de formation a permis cette année de renouveler la formation des enseignants référents découverte des métiers au collège.
- D'autre part, tous les néo professeurs principaux de 4e, 3e et 2de générale, technologique ou professionnelle, ont pu bénéficier d'un stage de formation à leurs nouvelles missions.

RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

— Le plan Avenir, articulé autour de 23 mesures concrètes a pour objectif de permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations tout en développant des compétences nécessaires dans un monde professionnel en constante évolution.

La mesure 6 du Plan Avenir correspond au **déploiement de la plateforme Avenir(s)**, conçue pour répondre aux besoins d'éducation et d'accompagnement à

l'orientation des collégiens et lycéens de la 5e à la terminale.

Elle est actuellement déployée sur tous les collèges et lycées et accessible à l'ensemble des élèves et de leurs enseignants.

- Pour accompagner sa mise à disposition, la direction territoriale de l'ONISEP a conduit un plan de formation qui a permis de former à la prise en main de la plateforme près de 1 300 enseignants, ainsi que la majorité des personnels de direction de cette année. Ces formations ont également concerné 430 enseignants stagiaires à l'INSPE.

- Ces formations ont permis la conception des multiples ressources pédagogiques, incluant notamment les productions de la Région Réunion, comme l'application mobile « Nou Lé kap ».

- Pour permettre aux volontaires d'enrichir leurs usages, des groupes d'échanges entre pairs ont été formés sur Magistère. Ces actions seront reconduites et renforcées cette année.

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

— Permettre une orientation choisie, c'est déconstruire les stéréotypes de genre à l'École pour encourager la mixité des parcours, en particulier dans les filières scientifiques.

Le plan Filles et Maths souligne l'importance de renforcer la place des filles dans les enseignements menant aux filières d'ingénierie et du numérique.

Ce plan s'articule autour de trois piliers :

1. Former tous les enseignants aux biais de genre : l'ensemble des directeurs d'école ont été formés. Un réseau de formateurs de formateurs est en cours de formation, via un labinformatif.

La Charte de l'égalité a fait l'objet d'un affichage dans tous les établissements et a été explicitée en école dans le cadre de « café des parents ».

2. le renforcement de la place des filles fera l'objet de cibles quantitatives, à l'occasion des dialogues stratégiques.

3. De nombreuses actions évènementielles ont été conduites :

- La Journée filles, maths et informatique a mis en relation des étudiantes avancées et des femmes ingénieures avec des collégiennes et des lycéennes sous la forme de speed meetings, avec la collaboration de l'ESIROI.
- Un théâtre forum, avec l'appui de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.
- Un stage Filles et informatique a mobilisé des collégiennes de Saint Denis au sein de l'université de La Réunion ;
- Un « Camp Zabey », dispositif initié par le CNES et dédié aux mathématiques et aux sciences, a réuni à l'Observatoire des Makes, une vingtaine de lycéennes pour vivre une immersion inédite dans le monde de la recherche scientifique.
- Des journées dans le cadre des cordées de la réussite (« Ingénieurs et techniciens au féminin », initiative de la cordée « STI2D, futur(e)s ingénieur(e)s », portée par le lycée Jean-Claude Fruteau, a associé des collégiennes à des mentores.
- « Journée internationale des femmes et filles de sciences », organisée à l'université de La Réunion par l'UFR des sciences, a réuni des collégiennes et des lycéennes pour des conférences et des ateliers.
- Enfin, un « carrefour genré » a été initié à l'école maternelle de Petite Ile.

Les classes CHAMS pour encourager l'appétence des filles pour les mathématiques et les sciences

Dans le cadre de la mesure 18 du plan Avenir, l'académie ouvre quatre Classes à Horaires Aménagés en Mathématiques et Sciences (CHAMS), dispositif d'excellence destiné aux élèves volontaires de 4e et 3e qui vise à renforcer la culture scientifique et à promouvoir l'égalité filles-garçons (parité 50/50 visée) à la rentrée.

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Une plateforme nouvelle chance ouverte à Saint-Louis pour les élèves décrocheurs

— Les plateformes nouvelle chance sont des dispositifs d'accompagnement des jeunes dont l'objectif est de prévenir l'abandon scolaire précoce et de faciliter la reprise d'un cursus diplômant.

- Une cinquième Plateforme Nouvelle Chance (PNC) sera ouverte sur le bassin de Saint Louis, couvrant les collèges Plateau Goyaves et Jean Lafosse, ainsi que le lycée Louis Antoine Roussin.
- Ce dispositif, qui est une déclinaison des Structures de Retour à l'Ecole (SRE), sera mobilisé en appui aux 15 collèges en progrès de l'académie.

La Semaine académique de la Persévérance Scolaire

La semaine académique de la persévérance scolaire constitue le temps fort de mobilisation collective consacré à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite de tous les jeunes.

Dans la continuité du séminaire contributif 2025 « Chacun sa part pour la réussite de nos jeunes ! / Shakinn i met la main pou fé réussi nout ban zenfan ! », l'édition 2026 a placé la parole des jeunes au cœur de la réflexion afin de mieux comprendre leurs parcours, leurs attentes et les facteurs favorisant leur engagement scolaire. Cet élan sera renforcé pour l'édition 2027.

La formation complémentaire d'initiative locale «Les cadets de la République»

Cette formation est actuellement mise en œuvre au lycée Georges Brassens à Saint-Denis, en partenariat avec la Police nationale. Ce dispositif accueille chaque année douze jeunes préparant le concours de gardien de la paix. Les résultats enregistrés sont particulièrement satisfaisants, avec un taux de réussite élevé et une insertion majoritaire des participants dans les parcours de formation de la Police nationale.

2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir

L'ESSENTIEL Engagée depuis 2023, la réforme des lycées professionnels vise à poursuivre les évolutions mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle dès 2018. Elle a permis de conforter l'attractivité de cette voie d'enseignement auprès des élèves et de leurs familles.

- Le travail engagé se poursuit en 2026 avec des ajustements qui visent à soutenir les élèves dans la construction de leur parcours et à renforcer l'insertion professionnelle.

UNE VOIE DE FORMATION ATTRACTIVE

— Engagée depuis 2023, la réforme des lycées professionnels vise à poursuivre les évolutions mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle dès 2018.

Elle a permis de conforter l'attractivité de cette voie d'enseignement auprès des élèves et de leurs familles. Le travail engagé se poursuit en 2026 avec des ajustements qui visent à soutenir les élèves dans la construction de leur parcours et à renforcer l'insertion professionnelle.

La réforme a déjà permis des avancées majeures, notamment la gratification des stages, l'installation de bureaux des entreprises dans chaque lycée professionnel et la mise en place de groupes à effectifs réduits en français et mathématiques.

Des ajustements pour la rentrée 2026

— Le comité national de suivi de la voie professionnelle, réuni en janvier 2026, a soulevé les difficultés dans la mise en œuvre du parcours personnalisé en classe de terminale. Afin de conserver l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé tout en répondant aux réalités du terrain, des ajustements entreront en vigueur pour les élèves de terminale à partir de l'année scolaire 2026-2027.

LE CALENDRIER DES EXAMENS DU BAC PROFESSIONNEL AJUSTÉ

— Les examens seront positionnés à la mi-juin, comme pour les épreuves des autres voies du baccalauréat. Après ces épreuves, les équipes pédagogiques organiseront la préparation à l'oral de projet et aux épreuves de contrôle. Les élèves disposeront ainsi de la plénitude de l'année scolaire pour se préparer.

DEUX SEMAINES DÉDIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES LYCÉENS AVANT LA CLÔTURE DES VŒUX DE PARCOURSUP

— En complément des heures de soutien au parcours, une période de deux semaines sera spécifiquement consacrée à l'accompagnement personnalisé pour l'après-bac.

L'établissement proposera ainsi aux élèves :

- Soit deux semaines de formation en milieu professionnel. Ces deux semaines s'ajoutent aux périodes de formation en milieu professionnel obligatoires et sont gratifiées par l'État.
- Soit deux semaines de temps d'accompagnement préparant à la poursuite d'études.

L'organisation des deux semaines d'accompagnement personnalisé positionnées avant la période des vœux Parcoursup est confiée à chaque établissement.

ACCOMPAGNER LES LYCÉENS PROFESSIONNELS VERS L'EMPLOI

— En parallèle, le dispositif « AvenirPro », généralisé en 2025, permet d'accompagner les élèves en dernière année de formation professionnelle vers une insertion réussie, par un travail partenarial entre les établissements, France Travail et les Missions locales.

Pour les élèves qui se trouveraient sans solution à l'issue de leur formation en lycée professionnel, le dispositif se poursuit en « AvenirPro + » qui permet, durant quatre mois de bénéficier de plusieurs types d'accompagnement :

- Une aide personnalisée d'adaptation à l'emploi ou à la recherche d'emploi incluant un bilan de compétences, des ateliers de techniques de recherche d'emploi, des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), des formations complémentaires, etc.
- Un suivi dédié assuré par un professeur référent de parcours, désigné par le chef d'établissement.
- Les avantages liés au statut scolaire tels que des aides financières, des congés scolaires et l'accès aux services de l'établissement.

Le Passeport de compétences, un nouvel outil pour valoriser son parcours de formation et ses diplômes et certification

Gratuit et sécurisé, ce service public numérique sécurisé, accessible dès l'âge de 15 ans, a pour objectif de centraliser et de valoriser l'ensemble des compétences acquises tout au long de la formation initiale, de la formation continue et de l'expérience professionnelle.

Mesure n°8 du plan d'accélération pour l'emploi des jeunes, le Passeport de compétences permet ainsi de valoriser l'ensemble des compétences acquises tout au long de la vie, qu'elles soient issues d'une activité professionnelle, associative ou citoyenne, d'une formation ou d'un diplôme.

Intégré à la plateforme Mon compte formation, le Passeport de compétences repose sur quatre fonctionnalités clés :

- Mon parcours : rassemble vos données professionnelles et de formation ;
- Mes compétences : identifie et cartographie les compétences acquises ;
- Mes CV : aide à créer des CV structurés et fiables à partir de vos données ;
- Mon avenir : propose des pistes pour évoluer, se former ou se reconvertir.

Le déploiement du passeport de compétences est progressif :

- Le service « Mes CV » est ouvert depuis le 22 juin.
- 4e trimestre 2026 : ouverture du service « Mes attestations de réussite », permettant l'édition d'attestations et la garantie officielle de l'obtention de diplômes et de certifications.
- 2e trimestre 2027 : ouverture du service « Mes compétences ».
- 4e trimestre 2027 : ouverture du service « Mon avenir ».



3

Une école accueillante pour tous

3.1 Les valeurs qui nous rassemblent

L'ESSENTIEL L'École a pour mission de permettre aux élèves de devenir des citoyens conscients de partager une destinée commune. Les valeurs de la République qui forment le socle de la société sont transmises aux élèves dans une approche éducative fondée sur la réflexion, le dialogue et l'ouverture sur le monde.

- La formation à la laïcité de tous les personnels se poursuit.
- Un plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est lancé.
- Une cérémonie commémorative annuelle d'hommage aux morts pour la France est instituée dans les écoles et établissements scolaires.

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

— L'ensemble des disciplines est mobilisé au quotidien dans la transmission des principes et valeurs de la République : l'enseignement moral et civique, les lettres, l'histoire et la géographie, les disciplines artistiques, mais aussi scientifiques, l'EPS et l'enseignement des langues vivantes, sont autant de domaines d'enseignement qui permettent d'aborder la différence entre croire et savoir, la liberté d'expression, le respect de la dignité humaine, l'État de droit, la solidarité nationale et internationale, l'égalité et le refus des discriminations de toute nature.

LE RENFORCEMENT DE LA LAÏCITÉ

— L'École joue un rôle déterminant dans l'appropriation du principe de laïcité. Les principes définis dans la loi de 1905 sont plus que jamais d'actualité. Préservés de tout prosélytisme et de toute pression dans le cadre scolaire, les élèves peuvent se construire en citoyens libres et autonomes.

— Les formations des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuivent en 2026-2027 et bénéficient à tous les nouveaux personnels, afin de consolider une culture commune au sein de la communauté éducative.

L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ ET À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

— Le nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2026-2029 vise à faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous. Le renforcement de la sensibilisation de la jeunesse est une préoccupation centrale de ce plan.

— Dans ce cadre, un plan national de formations contre le racisme et l'antisémitisme sera déployé en direction des cadres de l'académie. Ces formations s'appuieront sur le renforcement de la formation des formateurs de l'équipe académique valeurs de la République.

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

— Le label « Égalité filles-garçons » a pour objectif de renforcer la culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons. Il se fonde notamment sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite pour les filles et les garçons, ou des choix d'orientation favorisant la mixité. Le label vise par ailleurs à valoriser et encourager les actions en faveur de la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

— Pour la quatrième année consécutive, la dynamique d'engagement des collèges et des lycées dans la labellisation « Égalité

filles-garçons » se confirme. Plus de 90 labels de niveaux 1 (reconnaissance de leur engagement) et 2 (approfondissement de leur démarche) ont été décernés par l'académie. Le comité national de sélection, sur proposition de l'académie, a par ailleurs attribué le niveau 3 du label à 8 établissements, pour leur expertise et leur engagement remarquables.

LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

— **À compter de la rentrée 2026, une cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « Morts pour la France » est instituée dans chaque école élémentaire, collège et lycée, public ou privé sous contrat.** Cette commémoration de la journée de la Victoire et de la Paix constitue un moment important pour permettre aux élèves de s'approprier un héritage commun et de faire l'expérience concrète de la cohésion nationale.

- Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation de cette cérémonie, un guide explicatif sera mis à disposition sur Éduscol à compter du 1er septembre 2026.

LES CLASSES DÉFENSE POUR FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS, ENGAGÉS ET OUVERTS SUR LE MONDE

— Les classes de défense constituent un véritable levier d'éducation à la citoyenneté. Elles permettent aux élèves de développer leur esprit critique, leur compréhension des enjeux contemporains (géopolitiques, environnementaux, sécuritaires ou numériques), tout en favorisant l'engagement, le sens des responsabilités et la cohésion.

— **À la rentrée 2026, l'académie compte 29 classes de défense, témoignant d'une dynamique forte et d'un engagement croissant des établissements scolaires.** Chaque classe est parrainée par une unité militaire ou un service partenaire, permettant aux élèves de découvrir concrètement les missions de défense, de sécurité et de protection des populations. Cette dynamique s'élargit désormais à de nouveaux partenaires, avec l'engagement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et de l'État-major interministériel de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI).

— Les projets conduits prennent des formes variées : rencontres avec des professionnels, visites de sites, participation à des cérémonies commémoratives, projets mémoriels, actions solidaires, défis citoyens, travaux interdisciplinaires, etc.

Cette offre s'enrichit également avec le développement des **ateliers défense, notamment dans le premier degré**, afin de sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge aux valeurs de la République, à l'engagement citoyen, à la mémoire et aux missions de protection exercées au service de la Nation. Temps fort de cette politique éducative, le Rallye citoyen connaîtra en avril 2027 sa 11e édition.

La continuité éducative : agir ensemble pour une École accueillante pour tous

Portée conjointement par le rectorat et la DRAJES au sein de la Mission académique de la continuité éducative (MACE), la continuité éducative vise à construire des parcours plus cohérents, plus lisibles et plus riches pour chaque enfant en créant du lien entre les différents temps et les différents acteurs.

- Cette dynamique se traduit par le développement des **10 Projets éducatifs territoriaux (PEDT)**, des **7 Cités éducatives**, des **4 Territoires éducatifs ruraux (TER)**, des **5 Contrats locaux d'accompagnement (CLA)** et de nombreux partenariats associant collectivités, associations, familles et services de l'État.
- Cette approche irrigue les priorités de la rentrée 2026. Elle permet de faire vivre les valeurs de la République sur tous les temps de vie de l'enfant, de renforcer la place des familles comme premiers éducateurs, de développer une culture commune de la prévention des violences grâce à des formations intercatégorielles, de promouvoir la santé physique et mentale et d'encourager l'activité physique..
- **Fin septembre 2026, le Séminaire académique des Alliances éducatives** réunira près de 200 acteurs de l'éducation (Éducation nationale, DRAJES, collectivités, CAF, ARS, associations, élus, parents d'élèves...) afin de renforcer les coopérations entre partenaires et de valoriser les expérimentations conduites sur le territoire.

3.2 Lutter contre toutes les formes de violences à l'école

L'ESSENTIEL L'Éducation nationale a fait de la restauration de la civilité, du respect de l'autorité des personnels et de la lutte contre le harcèlement des axes indispensables pour garantir un cadre d'apprentissage serein. Face aux incivilités, l'accent est mis sur le respect de l'institution, des apprentissages et des enseignants. La transmission des valeurs de la République et du principe de neutralité est renforcée.

- La prévention contre le harcèlement scolaire permet de garantir un climat scolaire apaisé et sécurisant.
- Le déploiement du label «égalité filles-garçons» dans les écoles et établissements scolaires permet de déconstruire les stéréotypes et de prévenir les violences sexistes.
- L'académie s'engage également dans la prévention contre les addictions en participant à la campagne portée par la préfecture et les services de l'État «Zéro drogue - La Réunion dit Non !».

PRÉVENIR LES VIOLENCES ET FAIRE VIVRE LA CULTURE DU RESPECT

— La prévention de la violence à l'École repose sur l'amélioration du climat scolaire. Elle permet de maintenir le respect dû aux personnes et à l'environnement dans lequel se déroulent les apprentissages.

— Le respect d'autrui est pour l'École un savoir fondamental. Comme les autres savoirs, il s'apprend par les enseignements dispensés par les professeurs (les nouveaux programmes d'éducation morale et civique du CM2 et de la 6e en font un pilier central) et par une éducation quotidienne qui passe par le respect des règles élémentaires de civilité et du règlement intérieur.

La lutte contre le harcèlement scolaire

— La mise en oeuvre du programme pHARe est obligatoire dans les écoles et établissements scolaires, qui ont constitué une équipe ressource de 5 personnels formés au traitement des situations. Plus de 90 % des écoles, collèges et lycées de l'académie remplissent les critères de labellisation leur permettant d'obtenir au moins le label de niveau 1.

— Le service Relations aux familles de l'académie a en charge la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires.

Le développement des compétences psychosociales chez les élèves

— Les compétences psychosociales (CPS) ont pris une grande importance dans l'académie, au regard de leurs effets positifs sur le climat scolaire. Elles développent à la fois l'autonomie, la coopération, le souci de soi et celui des autres.

- Les séances d'empathie ont été généralisées dans le premier degré.
- Des formations sur les CPS au service du climat scolaire d'un établissement sont organisées à destination des conseillers principaux d'éducation.

L'éducation à la citoyenneté

— Levier essentiel pour éduquer contre les violences, transmettre le sens des règles qui régissent la vie en société et faire comprendre comment les institutions les garantissent. Elle s'appuie sur l'éducation aux médias et à l'information pour clarifier les règles régissant la liberté d'expression et travailler sur les cyberviolences.

DÉTECTER LES SITUATIONS À RISQUE ET LIBÉRER LA PAROLE

— Le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » vise à protéger tous les élèves et prévenir toute forme de violence à l'École.

Ce plan repose sur trois piliers : organiser une remontée systématique des faits de

violence au sein des établissements privés sous contrat, mieux recueillir la parole des élèves et renforcer les contrôles au sein des établissements privés sous contrat.

Détecter et agir rapidement

— **Chaque année, tous les élèves du CE2 à la terminale sont invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation** dans le cadre d'une enquête organisée en novembre, lors de la journée nationale Non au harcèlement. Ce moment permet d'avoir une vision précise de ce que vivent les élèves à l'école.

Le questionnaire «Brisons le silence»

— **À compter de la rentrée scolaire, tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, qui résident en internat, seront invités à répondre à un questionnaire en ligne deux fois par an.**

- Quatre questionnaires distincts sont mis à la disposition des écoles et des établissements scolaires, afin de tenir compte à la fois du niveau d'enseignement et du contexte de passation : premier degré et second degré, vie à l'internat et retour de voyage scolaire.
- Ils ont vocation à offrir aux élèves un espace d'expression sécurisé, complémentaire des dispositifs existants, permettant d'identifier plus efficacement d'éventuelles situations de vulnérabilité.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

— **Un protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles, collèges et lycées est mis à la disposition de l'ensemble des personnels.** Conçu comme un outil opérationnel, ce protocole a vocation à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur tout le territoire.

— **L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité participe pleinement à cette protection.** Le programme permet de sensibiliser et faire réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, de respect mutuel,

PROTÉGER LES ÉLÈVES ET SÉCURISER LES ÉTABLISSEMENTS

— **Pour assurer pleinement la sécurité des élèves et des personnels,** les établissements coopèrent pleinement avec les forces de sécurité intérieures et la préfecture.

— **Des mesures fortes contre toutes les formes de violence à l'École sont engagées avec :**

- Des opérations de fouille de sacs aux abords des établissements scolaires.
- Le renforcement des procédures disciplinaires : chaque agression, chaque insulte, chaque incivilité doit être signalée et sanctionnée.
- La convocation obligatoire d'un conseil de discipline pour intrusion ou port d'arme et lorsqu'un personnel de l'établissement a été victime de violence physique.
- Le signalement systématique au procureur en cas de problème.
- L'octroi de la protection fonctionnelle aux agents publics par l'administration, si elle dispose d'éléments lui permettant de le faire, lorsqu'ils sont victimes d'une agression par un usager durant leur service ou s'ils font l'objet de menaces sur les réseaux sociaux.

— **Le service de défense et de sécurité académique** coordonne les actions et accompagne les dispositifs de sécurité des établissements. Il favorise la coordination avec les autres services de l'État et les collectivités.

Zéro drogue - La Réunion dit Non

Dans le cadre du lancement de la Grande cause régionale contre les drogues et le narcotrafic, la région académique s'est associée à l'appel collectif «Zéro drogue - La Réunion dit Non, pas ter là !».

Différentes actions seront menées pendant l'année scolaire :

- **Le renforcement des ateliers de sensibilisation** sur les risques liés aux drogues auprès des élèves et leur apprendre à résister aux comportements à risques.
- **La collaboration avec les autres services de l'État** dans la lutte contre les phénomènes de bandes et le narcotrafic.

3.3 La santé physique et psychique des élèves

L'ESSENTIEL La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. Dans l'académie, cette politique en faveur de la santé des élèves s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé », qui vise à faire de la santé au bien-être des élèves une priorité à tous les niveaux.

- L'année 2026-2027 a été déclarée Année de la santé.
- En 2026, comme en 2025, la santé mentale est inscrite comme priorité de l'éducation nationale.
- Un poste supplémentaire d'infirmière est attribuée à l'académie, pour le repérage précoce et l'orientation des élèves en situation de souffrance psychique.
- L'académie se mobilise également dans le cadre du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète et l'obésité de l'ARS, au travers de l'opération «Nutrition marmay».

L'ANNÉE DE LA SANTÉ 2026-2027

— L'Année de la Santé, qui sera officiellement lancée le 14 octobre 2026, est copilotée par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le CNRS. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la démarche d'École promotrice de santé et englobe toutes les disciplines. Il vise notamment à former les enseignants sur des sujets émergents, élargir les conceptions des élèves sur les questions liées à la santé, promouvoir les métiers et les parcours de formation et sensibiliser aux démarches scientifiques.

— Trois grands axes thématiques (Santé pour toutes et tous ; Innovation pour la santé ; Améliorer la santé des individus et de l'environnement) pourront être déclinés dans des actions qui seront mises en place dans l'académie.

— Un site web dédié proposera une carte interactive des événements et interventions scolaire. Des ressources pédagogiques seront également mises à disposition, et un formulaire d'inscription sera proposé pour la mise en relation entre scientifiques et établissements scolaires.

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA SANTÉ

— La semaine académique de la santé se déroulera du 5 au 10 avril 2027 (le 7 avril étant la Journée Mondiale de la Santé). Des élèves de toute l'île participent à cette journée organisée par l'académie en collaboration avec l'USEP et l'UNSS et avec l'appui de ses partenaires (ARS, préfecture, Région, mairies) dans un établissement scolaire d'accueil et sur son complexe sportif. Elle donne lieu à la cérémonie de remise de labels Édusanté pour les nouveaux établissements et écoles entrant dans la dynamique de l'École Promotrice de Santé.

— La thématique de la 6^è édition sera en lien avec l'Année de la Santé et avec la Grande cause régionale de lutte contre les drogues et les stupéfiants dont le plan régional a été signé le 26 juin 2026 avec la préfecture.

POURSUITE DE LA VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS (HPV)

— Pilotée par l'ARS en lien avec l'académie et les centres de vaccination, la campagne nationale de vaccination des élèves scolarisés en classe de 5^{ème} est poursuivie dans les collèges.

À cette vaccination s'associe, depuis l'année dernière, celle contre les infections invasives à méningocoques ACWY (MenACWY) qui est obligatoire chez les nourrissons depuis le 1^{er} janvier 2025.

- La vaccination contre les infections à HPV est répartie sur deux années scolaires consécutives, en respectant un délai maximum de 13 mois entre les deux doses pour avoir un schéma vaccinal complet.
 - La vaccination contre les infections invasives à MenACWY, qui nécessite une dose unique, peut être réalisée au cours de l'une ou l'autre de ces deux années.
 - La co-administration des deux vaccinations (méningocoques ACWY et HPV) est possible lors d'une même séance de vaccination.
- Les parents demeurent libres d'emmener leur enfant se faire vacciner chez leur médecin traitant ou un autre professionnel de santé en libéral.

L'OPÉRATION NUTRITION MARMAY DÉPLOYÉE DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

— Inscrit dans le Programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète lancé en février 2026 par l'ARS en partenariat avec l'académie, «Nutrition Marmay» est un programme majeur de prévention nutritionnelle, en particulier en milieu scolaire (0 à 18 ans). Il déploie des ateliers éducatifs, des fiches pédagogiques et des outils gratuits pour sensibiliser les jeunes à l'alimentation, au sommeil et à l'activité physique. Cinq thématiques essentielles sont abordées : alimentation, compétences psychosociales, activité physique, sommeil, écrans et sédentarité.

LE PLAN NATIONAL SANTÉ MENTALE 2026

— Dans le cadre de la Grande cause nationale prolongée en 2026, l'éducation nationale place le bien-être psychologique au coeur de ses priorités.

— Dans le cadre du plan ministériel pour la santé mentale également reconduit, l'académie bénéficie d'un poste supplémentaire d'infirmière à la rentrée.

— Le plan s'articule autour du repérage précoce, du développement des compétences psychosociales et d'un parcours d'orientation et de prise en charge amélioré pour les élèves en souffrance psychique.

- Le repérage et l'orientation : tous les membres de la communauté éducative contribuent au repérage. L'évaluation et le relais vers les soins sont ensuite

assurés par les professionnels de santé de l'établissement (médecins, infirmiers, psychologues), selon leur expertise respective. Les assistants de service social contribuent en apportant un éclairage sur le contexte social.

- Le développement des compétences psychosociales est intégré aux programmes via la démarche École promotrice de santé.
- Le parcours d'orientation et de prise en charge : l'objectif est d'orienter et prendre en charge tout élève repéré dans un délai de 24 à 48h grâce à une coordination renforcée entre l'académie et l'ARS dans le cadre du Projet territorial de santé mentale de La Réunion 2025-2030.

La prise en charge en urgence coupe-fil

— En cas de crainte de passage à l'acte de l'élève contre lui-même, contre d'autres élèves, ou des personnels de l'établissement scolaire ou en cas de de risque vital pour l'élève, un appel au 15 est réalisé, qui proposera selon les cas, une prise en charge hospitalière ou une consultation en coupe-fil dans un centre médico-psychologique pour enfants et adolescents.

Le service sanitaire des étudiants en santé

Copiloté par l'ARS et l'académie, un service sanitaire obligatoire et validant a été créé en 2018 pour tous les étudiants en santé : médecine (3ème année), soins infirmiers (2ème année), maïeutique (4ème année) et kinésithérapie (3ème année).

Cette année, les étudiants en ergothérapie intégreront le dispositif.

Plus de 400 étudiants en santé seront accueillis du 5 au 9 avril et du 26 au 30 avril 2027 dans 65 établissements scolaires et 79 écoles.

Ils interviendront auprès des élèves, à la demande des établissements et écoles, sur les thématiques suivantes : prévention des conduites addictives (hors écrans), utilisation raisonnée des écrans, nutrition / activité physique, sensibilisation à la vaccination (HPV, méningocoque et rougeole), santé et environnement (qualité de l'air, qualité de l'eau ou prévention solaire), éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (exclusivement réservée au second degré).

3.4 Le sport à l'école

L'ESSENTIEL La promotion d'une activité physique régulière dès le plus jeune âge constitue un enjeu majeur de santé publique et de réussite éducative. Selon les rapports de l'OMS (organisation mondiale de la santé) l'activité physique joue un rôle déterminant pour la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie. Elle contribue ainsi à la prévention de nombreuses maladies dont le diabète et les maladies cardiovasculaires qui touchent particulièrement la population réunionnaise. L'activité physique montre aussi un effet positif sur l'activité intellectuelle.

SEPTEMBRE BOUGE : UNE RENTRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

— Le samedi 12 septembre, la tournée nationale **Septembre bouge !** fera étape à La Réunion. Dans le cadre de cette opération portée par l'État, Saint-Denis a été retenue parmi les 19 villes-étapes en France.. La manifestation se déroulera au complexe de Champ Fleuri, avec un village sport-santé gratuit et ouvert à tous, réunissant collectivités, mouvement sportif, acteurs de la santé, associations et partenaires nationaux autour d'un objectif commun de prévention et de promotion de l'activité physique.

— Septembre Bouge invite les écoles, collèges et lycées à faire de ce mois un temps fort de la promotion de l'activité physique. En cohérence avec les priorités nationales en matière de santé, d'éducation et de bien-être des élèves, cette initiative encourage les établissements à valoriser les nombreuses actions déjà conduites en faveur du sport et à proposer, tout au long du mois, des temps de découverte, d'initiation et de sensibilisation. L'opération s'appuie notamment sur les grands rendez-vous de la rentrée, tels que la Journée nationale du sport scolaire, la Journée nationale du sport universitaire, la Fête du Sport le 14 septembre.

— À La Réunion, cette dynamique constitue une opportunité de fédérer les établissements scolaires autour d'une ambition commune : faire de l'activité physique un levier de réussite éducative, de santé et d'épanouissement des élèves.

ENCOURAGER LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE DES JEUNES

Généraliser les tests d'aptitude physique

— Tous les établissements feront passer les tests d'aptitude physique aux classes de 6e et de 2nde à la rentrée afin d'identifier les élèves sédentaires et leur proposer une pratique adaptée.

Réalisés cette année pour les classes de 6e de 27 collèges de l'académie, ils montrent des résultats préoccupants, notamment chez les filles (+ de 50 % sédentaires).

Développer les associations sportive Santé

— 49 associations sportives d'établissement proposent des activités hebdomadaires de loisir et de bien-être avec objectif santé pour les élèves les plus sédentaires cette année, bénéficiant de rencontres au sein de l'UNSS.

• L'objectif est d'ouvrir de nouvelles sections dans les établissements les plus touchés.

Généraliser les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école

— Afin de lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique des enfants, l'État poursuit le déploiement du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles primaires, en complémentarité de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS).

Cette mesure vise à offrir à chaque élève un temps d'activité supplémentaire, accessible à tous, favorisant le bien-être,

la concentration, le développement des capacités motrices et l'apprentissage des valeurs liées à la pratique sportive.

Deux heures de sport au collège

— **Le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège » est reconduit pour cette nouvelle année scolaire.** L'ambition inchangée est de permettre aux collégiennes et collégiens les plus éloignés de la pratique sportive de bénéficier, d'une offre d'activités physiques et sportives régulière, éducative et ludique. Pour la campagne 2026-2027, le dispositif est ouvert à l'ensemble des collèges publics volontaires.

Le savoir-nager

— L'académie poursuit son engagement pour permettre à chaque élève d'acquérir progressivement les compétences indispensables que sont l'aisance aquatique, le savoir-nager et, plus largement, les apprentissages favorisant une pratique physique autonome et sécurisée. Cette ambition éducative s'appuie sur une mobilisation conjointe de l'Éducation nationale, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et de l'État.

- **Les nouveaux programmes d'éducation physiques et sportives aux cycles 2 et 3** reconnaissent désormais le savoir-nager comme un savoir sportif fondamental.
- **L'attestation du savoir nager en sécurité** est intégrée au livret scolaire. Elle devient un test national unique, reconnu aussi bien à l'école qu'en milieu sportif.

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

— L'académie compte 60 sections sportives, offrant aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire. Ce dispositif permet à 2250 collégiens de bénéficier de 3 heures de sport en plus des horaires obligatoires d'EPS.

— **La rentrée 2026 voit l'ouverture de trois nouvelles sections sportives scolaires :**

- **Danse** au collège Jean Lafosse (Saint-Louis)
- **Activité physique de pleine nature (APPN) Raid** au collège Mille Roches (Saint-André).
- **Handball féminin** au Collège Hippolythe Foucque (Sainte-Suzanne).

LE LABEL GÉNÉRATION 2030

— **Dans la continuité de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,** le label Génération 2030 accompagne les écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur qui s'engagent à faire de l'activité physique et sportive un levier de réussite, de santé, de citoyenneté et d'inclusion.

À la Réunion, 118 établissements, 80 écoles et 27 collèges et 11 lycées, le CREPS et l'université étaient déjà labellisés au niveau 1 et conservent leur label pour Génération 2030.

À ce jour, 15 établissements accompagnés dans l'académie voient leur engagement reconnu par l'obtention d'un label :

- Label de niveau 3 (attribué par la commission nationale) : 5 établissements (2 lycées, 3 collèges).
- Label de niveau 2 : 7 établissements (5 écoles et 2 collèges).
- Label de niveau 1 : 3 établissements (2 écoles et 1 collège).

LE SUIVI DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

— **24 établissements de l'académie sont labellisés « établissement d'accueil d'élèves sportifs de haut niveau ».** La rentrée 2026 voit l'ouverture de deux nouvelles classes :

- un dispositif sport-études au collège des Tamarins (Saint-Pierre).
- Une seconde classe sport-études en football au lycée Jean Hinglo (Le Port). Ce dispositif permet l'installation du CERFOI (Centre Elite des Régions Françaises de l'Océan Indien) de la fédération française de football au sein du lycée.

L'ouverture des équipements sportifs

L'académie s'engage dans le déploiement du dispositif national d'ouverture des équipements sportifs scolaires aux associations sportives. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des infrastructures publiques afin de favoriser l'accès de toutes et tous à une pratique physique et sportive régulière, tout en répondant aux besoins croissants des clubs et associations sportives. À La Réunion, où les enjeux de santé publique sont particulièrement prégnants, cette politique constitue un levier concret pour développer l'offre de pratique.

3.5 Une culture partagée

L'ESSENTIEL L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique inscrite au cœur de la pédagogie. Elle repose sur trois piliers figurant dans la charte pour l'éducation artistique et culturelle, à savoir l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et scientifique, la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, et les artistes, dans et hors l'École. Trois axes prioritaires pour l'éducation artistique et culturelle ont été définis par le ministère pour la nouvelle année scolaire :

- L'éducation à l'image.
- Le patrimoine de proximité.
- La lecture.

L'ÉDUCATION À L'IMAGE

— **L'image est au cœur de nombreuses pratiques culturelles des jeunes.**

Ses enjeux concernent à la fois le cinéma et l'éducation aux médias et à l'information et ont pour objectifs de :

- Faire découvrir la diversité de la création cinématographique et d'en apprécier la qualité et la richesse, à travers des dispositifs comme « Ma classe au cinéma » (qui concerne plus de 20 000 élèves par an à La Réunion), la participation à des festivals de cinéma locaux comme les Echos du festival d'éducation, le FIFOI, le festival du film scientifique, ou encore le déploiement de ciné-club au collège et au lycée.
- Développer le regard critique, différencier les flux d'images sur internet ou dans les réseaux et la production cinématographique, mieux comprendre la construction d'une image et d'une information.
- Pratiquer des techniques variées, à travers la création de courts-métrages, la photographie ou en développant un média au sein de l'établissement.

LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

— **Le patrimoine de proximité constitue un domaine déjà particulièrement soutenu à La Réunion. Il répond à des demandes fortes des collectivités territoriales et à la réalité de notre territoire.**

Aussi, les projets concernant le patrimoine naturel comme le patrimoine culturel sont impulsés au niveau académique par la

DAAC, sous la forme de classes à projets interdisciplinaires d'envergure, portés conjointement avec plusieurs structures culturelles.

Ces dispositifs offrent aux élèves l'opportunité d'accéder à des pratiques culturelles renforcées et ambitieuses, structurées sur un temps long (minimum un semestre).

— **Parmi ceux-ci, on peut noter :**

- Le renouvellement pour l'année 2026-2027 des classes labellisées TAAF, Patrimoine Nature Avenir, Class Do Lo (appel encore en cours sur ADAGE), Classe Musée à Villèle ou encore les PEAC parc national.
- De nombreux projets à l'initiative des établissements où le patrimoine musical a une place importante : Maloya, travail sur les instruments, pratique du chant à partir du répertoire réunionnais, etc.
- L'exploration de sites patrimoniaux de proximité à travers des pratiques diverses comme l'écriture, la photographie, la vidéo, autant d'approches qui sont encouragées pour la nouvelle année scolaire.

Levez les yeux !

— **Levez les yeux ! a pour objectif permettre aux scolaires de découvrir leur patrimoine de proximité et d'éduquer leur regard à l'architecture.** Cette opération menée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture se tiendra le vendredi 18 septembre 2026, veille des Journées européennes du patrimoine et les jeudis 15 et vendredi 16

octobre 2026, veille et avant-veille des Journées nationales de l'architecture.

LA LECTURE

— **Les États généraux de la lecture pour la jeunesse ont rendu leurs conclusions en novembre 2025. La lecture est considérée comme un levier majeur de réussite scolaire, d'émancipation culturelle et de citoyenneté.** L'objectif est donc de remettre le livre au cœur du quotidien des jeunes et de réduire les inégalités d'accès à la lecture. Ils invitent pour cela les enseignants à privilégier le plaisir et l'engagement du lecteur, à diversifier les supports et genres (BD, mangas, romans graphiques...), et à favoriser les échanges entre lecteurs (cercles de lecture, débats, carnets de lecteur).

— **Le travail en partenariat avec les bibliothèques, la participation aux salons du livre, les rencontres avec les auteurs, la création de club de lecture** sont particulièrement encouragés. En ce sens, plusieurs dispositifs existent déjà dans l'académie et sont renouvelés pour la prochaine année scolaire, comme :

- Le concours académique de lecture à voix haute.
- Les Petits champions de la lecture.
- Un auteur à la bibliothèque.
- Le concours national Si on lisait à voix haute (remporté cette année par une élève du collège Roquefeuil).
- Le Prix du roman métis lycéen.
- Jeunes en librairie, etc.

— C'est également dans ce cadre que l'opération nationale « Cet été je lis » a été mise en œuvre pour encourager la lecture de loisir pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, tous les élèves de CM2 se sont vus offrir le livre **Les Métamorphoses d'Ovide**, dans une version modernisée et illustrée, avant leur départ en vacances.

— **Afin d'encourager la lecture durant les vacances, les professeurs des écoles ont été invités à prêter des livres aux élèves du CP au CM1**, en s'appuyant sur les ressources de l'école ou de la bibliothèque du territoire. Ces opérations en faveur de la lecture sont à recenser dans ADAGE avant le 31 août dans le cadre d'une enquête nationale.

Le bicentenaire de la photographie

En 2026, la photographie fête ses 200 ans. C'est l'occasion de découvrir l'histoire de la photographie, de ses premières expérimentations aux photographies contemporaines et aux images générées par IA, de comprendre comment la photographie a façonné notre manière de voir le monde, d'enregistrer les événements, de créer des récits, et de pratiquer à son tour la photographie, qu'elle soit documentaire, artistique, engagée, etc.

De septembre 2026 à septembre 2027, la photographie est à l'honneur et le travail pédagogique autour de l'analyse de l'image et de la pratique photographique est encouragé, cela entrant dans le cadre de l'axe prioritaire « Education à l'image » défini par le ministre.

La photographie peut être travaillée :

- dans le cadre des classes à projets interdisciplinaires autour du patrimoine,
- dans des projets associant texte et images, sciences et photographie, en lien avec des artistes photographes du territoire ou encore avec l'Iconothèque de l'océan indien qui a été labellisée dans le cadre du bicentenaire.

La Délégation académique à l'action culturelle communiquera tout au long de l'année autour des projets et des événements en lien avec cette célébration de la photographie.

Le Pass Culture

La part collective du pass culture est reconduite pour l'année 2026-27.

L'objectif du pass culture dans sa part collective est de garantir à chaque élève, quel que soit son milieu d'origine, un accès équitable à la culture.

- Une nouvelle enveloppe sera affectée par établissement en septembre et les réservations d'offres culturelles seront de nouveau ouvertes sur la plateforme en ligne ADAGE.
- Les budgets non utilisés entre janvier et juillet 2026 seront également reportés en septembre et viendront s'additionner à la nouvelle enveloppe. Comme l'an dernier, les budgets doivent être tous utilisés avant la fin décembre 2026.
- Les actions se terminant après décembre 2026 devront être toutes réservées.

3.6 Une école pour tous les élèves

L'ESSENTIEL Garantir les conditions qui font de l'École une École qui inclut est la première priorité du projet stratégique 2025-2029 de la région académique. Pour accompagner l'augmentation régulière du nombre d'élèves en situation de handicap, le nombre de solutions déployées font l'objet d'une attention de la région académique. La coopération avec le médico-social est également renforcée. Tous les personnels contribuent à la mise en oeuvre de cette priorité : enseignants en classe, personnels dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, chefs d'établissement, corps d'inspection et plus largement l'ensemble des équipes des écoles et établissements.

- À la rentrée 2026, l'académie sera 100 % PAS.
- La formation des personnels se poursuit à grande échelle.
- L'accompagnement des familles se renforce avec une ligne téléphonique dédiée.

LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS) POUR UNE ÉCOLE PLUS ACCESSIBLE

— La rentrée scolaire 2026 sera marquée par la mise en place de 10 nouveaux pôles d'appui à la scolarité, ce qui portera leur nombre total à 38 sur le territoire. La Réunion devient ainsi un territoire 100 % PAS.

Le fonctionnement d'un PAS

— Un pôle d'appui à la scolarité (ou PAS) est un service porté conjointement par l'éducation nationale et l'Agence régionale de santé (ARS), **destiné aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ou leur parcours scolaire, et à leurs familles.**

— Chaque PAS s'appuie sur :

- Un binôme de coordonnateurs : un professeur déchargé de sa mission d'enseignement et un éducateur spécialisé à temps plein.
- Une équipe mobile d'appui à la scolarisation, composée de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes et d'un ergothérapeute.

— Le PAS peut être saisi directement par les écoles, les établissements ou les familles. Selon la situation, la réponse apportée peut prendre plusieurs formes :

- Une adaptation pédagogique, mise en oeuvre par le professeur dans sa classe.

- Un accompagnement humain par un professionnel identifié par le PAS (éducateur spécialisé, assistant d'éducation, professeur ressource, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté - RASED, professionnels médico-sociaux...).
- Un soutien spécifique, mobilisant des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

Point clé : cette réponse de premier niveau ne nécessite pas systématiquement de notification préalable de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ce qui permet une prise en charge plus rapide. Les responsables légaux (ou l'élève, s'il est majeur) sont associés à l'évaluation des besoins et informés des adaptations proposées.

LA FORMATION DES PERSONNELS

— Les personnels de l'académie (enseignants, encadrants, accompagnants d'élèves) bénéficient d'une formation «École pour tous» visant à développer l'accessibilité pédagogique. L'objectif est de rendre l'école adaptée à tous, dès la conception des enseignements, sans négliger la mise en oeuvre des compensations individuelles quand elles restent nécessaires.

- Depuis la rentrée 2025, près de 4 000 personnels (enseignants, encadrants, accompagnants d'élèves) ont suivi cette

formation « École pour tous », dispensée en modalité hybride.

- L'objectif pour 2026-27 est de doubler le nombre de personnels formés, avec l'appui de 8 formatrices et formateurs recrutés spécifiquement dans cet objectif.

— Les personnels ressources de l'école inclusive (coordonnateurs PAS, AESH...) **bénéficient par ailleurs de formations dédiées à leur contexte d'exercice.**

LES RELATIONS AUX FAMILLES

— Face aux difficultés de leurs enfants, les familles peuvent se sentir démunies. **Deux leviers sont mobilisés pour les accompagner les parents :**

- **Une ligne téléphonique dédiée - 0262 48 11 98 - accessible le mardi matin, le mercredi toute la journée, le jeudi matin.**

Les répondants, professionnels de l'inclusion, informent les familles, les orientent vers le service adapté ou transmettent leur demande au bon interlocuteur.

- **Un groupe de travail « école inclusive », réunissant associations de familles d'élèves en situation de handicap, élus et acteurs de l'école inclusive (éducation nationale, ARS, MDPH).** Il informe des évolutions en cours et s'appuie sur les propositions des familles pour faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'ÉCOLE INCLUSIVE EN CHIFFRES

— **L'académie compte à la rentrée 2026 :**

- **Plus de 9 500 élèves en situation de handicap scolarisés** en établissement scolaire, bénéficient de dispositifs d'inclusion dédiés, ou de matériel pédagogique adaptés, ou sont pris en charge par la mise en place d'un accompagnement humain.
- **S'y ajoutent 1 100 jeunes scolarisés en unités d'enseignement dans les établissements médicosociaux**, en interne ou en unités d'enseignement externalisées.
- **S'y ajoutent également 7 800 élèves bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et 2 000 d'un aménagement des examens et concours** sans pour autant relever du champ du handicap.
- **S'ajoutent à tous ces effectifs, tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou**

durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile sont assurées.

- **203 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en école**, dont deux ouvertes à la rentrée 2026, qui accueillent 1 500 élèves.

- **99 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège et 18 Unités en lycée**, qui accueillent 1 300 élèves.

- **27 sections d'enseignement général et professionnel adapté** qui accueillent 2 600 collégiens.

- **4 Unités d'enseignement maternelle autisme** (1 par bassin).

- **4 Unités d'enseignement élémentaire autisme** (1 par bassin).

- **3 équipes mobiles d'appui médicosocial (EMAS)** qui apportent conseil et soutien aux personnels scolaires pour favoriser la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

- **3 134 personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap** qui accompagnent 6 398 élèves de manière individuelle ou mutualisée.

- **100 Millions d'euros** : c'est le total des dépenses engagées par l'académie pour l'École inclusive (année 2024-25), incluant les salaires des AESH et des personnels d'encadrement et d'animation, la formation spécialisée, ainsi que 277 049 euros de fourniture de matériel pédagogique adapté.

Une école pour tous les élèves : des ressources numériques inclusives TED-i

Le programme national Travailler Ensemble à Distance et en Interaction (TED-i) permet aux élèves empêchés par une maladie grave ou de longue durée de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile ou lieu de soins, grâce à un robot de téléprésence placé dans leur classe.

L'élève pilote le robot à distance, assiste aux cours en temps réel et interagit avec ses enseignants et ses camarades, ce qui permet d'assurer une continuité pédagogique et le maintien du lien social. L'académie de La Réunion poursuit le déploiement de ce dispositif en lien avec le service de l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'École (APADHE).

La Délégation régionale académique pour le numérique éducatif (DRANE) assure l'accompagnement des équipes et le suivi technique, en lien avec l'APADHE et le médecin conseiller technique du recteur.

3.7 Accompagner un usage raisonné du numérique

L'ESSENTIEL Les outils numériques occupent une place grandissante dans le quotidien des élèves et des familles. En tant que supports pédagogiques, ils concourent aux apprentissages et à l'acquisition de connaissances et de compétences. L'intégration en parallèle de l'Intelligence artificielle constitue une rupture dans l'évolution des technologies de la connaissance, avec des conséquences majeures sur les plans sociaux, économiques, cognitifs et civiques. L'École doit permettre aux élèves d'avoir la maîtrise de ces outils et de disposer des connaissances nécessaires pour interroger l'IA et se l'approprier.

- L'interdiction du téléphone portable s'étend aux lycées.
- Les élèves sont sensibilisés à un usage raisonné des outils numériques.
- Des ressources pédagogiques sont développées pour l'accompagnement des familles.

ACCOMPAGNER UN USAGE RAISONNÉ DU NUMÉRIQUE

— La politique nationale est structurée autour de l'extension du dispositif « Portable en pause » aux lycées, de la formation des élèves à un usage raisonné des outils numériques et de l'accompagnement des familles.

L'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au lycée

— À compter de la rentrée 2026, l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables durant le temps scolaire est élargie aux lycées.

L'extension de ce principe au lycée constitue une clarification et une harmonisation de la règle appliquée à l'école et au collège, garantissant une continuité dans le comportement attendu des élèves vis-à-vis de leur téléphone tout au long de leur scolarité.

— Cette interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au lycée s'intègre dans un cadre global relatif à l'utilisation des outils numériques par les jeunes et particulièrement dans le cadre scolaire.

— L'interdiction sera intégrée au règlement intérieur des établissements scolaires.

- Des dérogations limitatives peuvent être prévues pour permettre des usages pédagogiques ou s'adapter à

certaines nécessités administratives ou organisationnelles, telles que le fonctionnement du centre de documentation et d'information, du service de restauration ou d'hébergement.

- Un régime spécifique peut également être mis en place pour les étudiants suivant leur formation au sein d'un lycée, afin de tenir compte de la différence de situation entre les étudiants et les lycéens.
- Des exceptions pourront être prévues par le règlement intérieur, notamment pour les élèves en situation de handicap ou les étudiants.

— Les personnels de direction ainsi que les équipes éducatives sont tenus à un devoir d'exemplarité pour que les élèves s'approprient la mesure. L'utilisation des téléphones portables par les adultes doit donc rester limitée et cohérente avec les règles fixées au sein de l'établissement.

Former les élèves à un usage raisonné du numérique

— Le projet d'école ou d'établissement doit comporter une partie spécifique consacrée à l'utilisation des technologies numériques, incluant des actions de sensibilisation auprès des élèves, du personnel et des parents sur les dangers d'une exposition non raisonnée aux écrans et sur le caractère addictif des réseaux sociaux.

La Fresque des Cybercitoyens dans tous les collèges et lycées professionnels

— À partir de la rentrée 2026, tous les collèges et lycées professionnels de l'académie seront équipés de la Fresque des Cybercitoyens, un jeu de cartes coopératif et entièrement hors ligne développé par la fondation Advens for People and Planet, qui sensibilise les élèves aux enjeux de cybersécurité et de citoyenneté numérique. La formation à l'utilisation du jeu sera assurée par la fondation, la DRANE et les référents numériques.

Un partenariat renforcé avec les familles pour accompagner la parentalité numérique

— La Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) met à disposition des enseignants et des conseillers principaux d'éducation un **parcours de formation M@gistère dédié à l'usage raisonné du numérique, comprenant de nombreuses ressources mobilisables auprès des familles**. Les équipes éducatives y trouveront des supports adaptés à leurs temps d'échange avec les parents : parcours PIX Parentalité, ressources Famimum, et autres outils de sensibilisation.

— Le 29 septembre 2026, la DRANE participera au séminaire « Écrans et parentalité », organisé par l'ARS, la CAF et l'Observatoire de la parentalité. Elle y tiendra un stand proposant des ressources numériques à destination des familles et des professionnels de l'éducation.

DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR LES SCIENCES NUMÉRIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SNT)

— L'enseignement Sciences numériques et technologiques a été introduit en 2nde générale et technologique en 2019, à raison d'1h30 par semaine. Le programme s'articule autour de sept thématiques relevant des usages du numérique et de la notion transversale de programmation.

— Afin d'accompagner la décision d'intégrer l'IA au cours de sciences numériques et technologiques à la rentrée 2027, cette année scolaire verra la révision de l'enseignement de SNT dans son ensemble, afin d'y intégrer la formation à l'intelligence artificielle.

L'horaire hebdomadaire de SNT sera en conséquence porté à 2h hebdomadaires.

- Le projet de programme sera publié au plus tard au mois de décembre 2026, afin de permettre aux enseignants de se l'approprier avant la rentrée 2027.

FANZ#2 - Féklèr pou Anlériz Nout Zimaz - 10 octobre 2026

- La DRANE s'associe à la deuxième édition de FANZ, manifestation portée par la Commission Audiovisuel & Numérique du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion, le samedi 10 octobre 2026 au MOCA. Cette édition interroge ce que les écrans font à nos liens et à notre capacité à faire société : bulles de filtre, rumeurs, contenus viraux, productions générées par l'IA. Dans une démarche d'éducation populaire, FANZ#2 propose au grand public des clés concrètes pour retrouver des repères dans un environnement numérique saturé. La DRANE y contribuera en lien avec ses partenaires académiques (CARDIE, Canopé/CLEMI...).

Expérimenter les usages pédagogiques de l'IA : un partenariat recherche/terrain

L'enseignement sciences numériques
En partenariat avec le chercheur Sylvain Connac (laboratoire de recherche LIRDEF sous tutelle de l'Université de Montpellier et de l'Université Paul Valéry Montpellier 3) et l'accompagnement de la CARDIE et de la DRANE, l'académie lance une expérimentation sur les usages de l'intelligence artificielle générative dans les pratiques enseignantes.

- 25 enseignants volontaires (majoritairement de lycée) se sont inscrits pour participer à ce projet, qui articulera recherche qualitative et pratiques de classe. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'académie d'aborder l'IA non comme une injonction, mais comme un objet d'investigation pédagogique rigoureux.

3.8 L'éducation au développement durable

L'ESSENTIEL Face à l'accélération du changement climatique et aux profondes transformations environnementales, économiques et sociales qu'il induit, l'éducation au développement durable constitue plus que jamais un levier essentiel de la réussite des élèves et de la formation du citoyen. Elle permet à chacun de développer les connaissances scientifiques, l'esprit critique, les compétences et la capacité d'engagement nécessaires pour comprendre les enjeux contemporains et agir de manière éclairée. Dans cette perspective, l'académie poursuit la mise en œuvre de sa politique ambitieuse en faveur de la transition écologique, en cohérence avec les orientations nationales.

Cette dynamique repose sur trois ambitions complémentaires :

- Renforcer les connaissances et la formation des élèves et des personnels.
- Accompagner l'engagement des établissements.
- Développer des partenariats au service des territoires.

LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME NATIONAL CLIMASCO

— L'année scolaire 2026-2027 marque une nouvelle étape avec le déploiement du programme national CLIMASCO, dont l'académie est l'une des académies pilotes. Ce programme accompagnera jusqu'en 2029 la formation des personnels, la production de ressources pédagogiques contextualisées et l'évolution des pratiques d'enseignement afin d'intégrer pleinement les enjeux du changement climatique et de la transition écologique dans l'ensemble des disciplines.

CLIMASCO : une académie pilote pour enseigner le changement climatique

— L'académie est engagée de 2025 à 2029 dans le programme national CLIMASCO, porté par l'Office for Climate Education en partenariat avec plusieurs acteurs scientifiques et pédagogiques nationaux.

— Cette expérimentation vise à renforcer les connaissances des enseignants, à produire des ressources pédagogiques adaptées aux réalités des territoires et à mieux articuler les enseignements disciplinaires avec les enjeux du changement climatique et de la transition écologique.

— Académie pilote, La Réunion mobilisera son réseau de formateurs et de référents EDD afin d'accompagner progressivement les équipes pédagogiques dans toutes les disciplines et de développer une culture commune fondée sur les apports scientifiques les plus récents.

— Au-delà de la transmission des connaissances, CLIMASCO ambitionne également de développer l'esprit critique des élèves, leur compréhension des enjeux complexes et leur capacité à agir de manière éclairée.

FORMER LES ÉLÈVES POUR COMPRENDRE, AGIR ET S'ENGAGER

— L'éducation au développement durable irrigue désormais l'ensemble des parcours de formation des élèves. Les programmes disciplinaires, notamment en histoire-géographie, enseignement moral et civique, sciences ou encore en spécialité HGGSP, permettent d'aborder les grands enjeux contemporains liés au changement climatique, à la biodiversité, aux risques naturels ou à la transition écologique.

— Les éco-délégués demeurent les premiers ambassadeurs de cette politique éducative. Accompagnés par les référents EDD des établissements et par un parcours

académique de formation dédié, ils portent des projets concrets au service de leurs établissements et contribuent au développement d'une véritable culture de l'engagement.

— **L'académie renforce également les démarches favorisant la participation active des élèves à travers :**

- Les simulations de COP climat et biodiversité, les concours nationaux.
- Les projets citoyens, les actions de solidarité ainsi que le programme «École Imagine», qui mobilise les compétences psychosociales comme levier d'engagement au service de la transition écologique.

— **Une attention particulière est également portée à la continuité de l'engagement des élèves** entre les établissements et les instances académiques, notamment grâce au renforcement des synergies entre les éco-délégués et les élus du Conseil académique de la vie lycéenne.

DES ÉTABLISSEMENTS EXEMPLAIRES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

— **La dynamique de labellisation des établissements en démarche de développement durable (E3D) poursuit sa progression.**

À la rentrée 2026 :

- 75 % des écoles sont labellisées E3D.
- 90 % des collèges.
- 88 % des lycées.

— Au-delà de cette progression, les établissements développent des projets concrets au bénéfice des élèves et de leur territoire :

- Potagers pédagogiques.
- Arboretums.
- Ruchers pédagogiques.
- Projets d'économie sociale et solidaire.
- Plantations d'arbres dans le cadre du plan départemental « Un million d'arbres ».
- Développement des mobilités actives avec l'opération «Mai à vélo».
- Déploiement des aires éducatives.

— L'académie poursuit également la structuration des territoires en démarche de développement durable (T3D), qui favorisent les coopérations entre écoles, collèges et lycées d'un même bassin d'éducation et renforcent la cohérence des projets conduits localement.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE AU SERVICE DES TERRITOIRES

— **L'éducation au développement durable repose sur une coopération étroite avec les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, les organismes scientifiques et les acteurs économiques.**

Cette dynamique se traduit notamment par les partenariats développés autour des aires éducatives, du congrès «Ambition Planète», des concours nationaux, de la Semaine européenne du développement durable, de l'opération Plastique à la Loupe ou encore de l'action «Mai à vélo».

— Ces collaborations permettent aux élèves d'ancrer leurs apprentissages dans des situations concrètes, de mieux comprendre les enjeux propres au territoire réunionnais et de développer une véritable culture de l'engagement citoyen.

Quelques rendez-vous de l'EDD pendant l'année scolaire

Parmi les principaux temps forts de l'année :

- **La Semaine européenne du développement durable** (18 septembre au 8 octobre 2026).
- **Le congrès Ambition Planète** (4 et 5 novembre 2026).
- **Webinaire académique des éco-délégués** (mars 2027).
- **Mai à vélo** (mai 2027).
- **Journée académique de l'éducation au développement durable** (24 mai 2027).

Des projets phares

- **Prix académique et national de l'action éco-déléguée**, : concours de vidéo
- **« Ré-inventer le monde »** : concours académique et national de podcast accompagné par l'Agence française de développement (AFD) et Canopé Réunion
- **Opération « Plastique à la loupe »** : accompagnée par la Fondation Tara Océan
- **Programme « École Imagine »** : accompagné par l'ONG imagine en collaboration avec la CARDIE
- **Journée Mondiale du nettoyage de notre planète (World Cleanup Day)** (20 septembre 2026)





4

Nos personnels au cœur de l'École

4.1 L'humanisation des ressources humaines

L'ESSENTIEL L'académie de La Réunion s'engage résolument dans une démarche d'humanisation des services des ressources humaines, plaçant le bien-être et l'épanouissement des agents au cœur de ses priorités. Cette approche se traduit notamment par un renforcement de l'égalité professionnelle, des dispositifs de soutien, un accueil organisé pour les nouveaux arrivants. Ces initiatives illustrent une volonté forte de concilier performance et qualité de vie au travail, dans une logique d'excellence humaine et professionnelle.

HUMANISER LES SERVICES RH POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES AGENTS

— L'académie s'est dotée d'une **feuille de route RH pluriannuelle** pour une gestion des ressources humaines plus humaine, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel. L'objectif est de mieux accompagner chaque agent, grâce à une gestion plus qualitative et mieux adaptée aux réalités de terrain.

Des dispositifs innovants déployés

- Pour accompagner les agents, tant sur le plan collectif qu'individuel, plusieurs dispositifs innovants ont été déployés.
- Le **Groupe d'analyse des pratiques sur les risques psychosociaux** permet d'identifier et de prévenir les tensions professionnelles. Composé de 12 personnes, dont une psychologue du travail et 11 personnes issues des différents métiers de l'éducation nationale formées à l'écoute et à la relation d'aide, ce dispositif s'inscrit dans une perspective de promotion de la santé au travail. Il permet aux agents de prendre du recul sur le travail réel en analysant des situations vécues comme complexes.
- Des **séances de co-développement favorisant l'intelligence collective** et la résolution collaborative des problèmes seront proposées à certaines catégories de personnels (personnels de direction, d'inspection, secrétaires généraux d'établissements scolaires, etc.).

L'écoute et le soutien renforcés

- Des **espaces de médiation et des cellules d'écoute** sont mis en place pour offrir un soutien personnalisé aux agents confrontés à des difficultés.
- Deux **espaces d'accueil et d'écoute** sont mis à la disposition de l'ensemble des personnels de l'académie dans le cadre d'un partenariat avec la MGEN. Les rendez-vous ont lieu le mercredi. Appel au 0 805 500 005 pour prendre rendez-vous.
- Les personnels de l'académie sont destinataires de **lettres d'information électroniques thématiques (lettres RH et égalité professionnelle)** qui évolueront à compter de la prochaine année scolaire pour mieux prendre en compte les demandes et répondre aux questions des personnels.

Faciliter l'intégration des nouveaux personnels

- Des **demi-journées d'accueil** sont organisées à chaque rentrée. Ces moments privilégient l'échange, la présentation des valeurs de l'institution et des outils disponibles, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la cohésion au sein de l'académie.

LA RÉFORME DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

- L'académie se mobilise activement pour relever les défis liés à cette réforme, qui a profondément transformé les modalités de recrutement des futurs enseignants,

a nécessité une organisation rigoureuse pour accompagner les lauréats des deux concours d'enseignement, exigeant une préparation soutenue de la part de l'ensemble des services en lien avec les circonscriptions, les inspecteurs et les personnels de direction.

- L'enjeu est double : garantir une intégration optimale des élèves-fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires tout en assurant leur montée en compétences progressive pour répondre aux attentes éducatives du territoire.

Les services des ressources humaines jouent un rôle central dans cette dynamique.

- Dès la publication des listes, ils ont été pleinement mobilisés pour assurer une prise en charge administrative et financière fluide, permettant aux nouveaux enseignants de se consacrer pleinement à leur formation et à leur immersion dans le métier.

- Cette coordination renforcée entre les équipes RH et les établissements d'affectation témoigne de la volonté de l'académie d'offrir un accompagnement de qualité, alliant efficacité et bienveillance, pour préparer au mieux les futurs enseignants à leur mission éducative.

LES MESURES DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

La protection sociale complémentaire

— Depuis le 1er mai 2025, les agents employés et rémunérés par l'académie bénéficient d'un régime collectif obligatoire de protection sociale complémentaire. Ce contrat est assuré par le groupement MGEN – CNP Assurances et donne lieu à une participation de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre. La mise en œuvre du dispositif a nécessité un important travail de fiabilisation des données des agents dans les systèmes d'information des ressources humaines. Le déploiement est très largement avancé puisque 98 % des agents ont réalisé leur parcours d'affiliation (88 % sont affiliés et 11 % sont dispensés).

Les actions engagées se poursuivent pour assurer la mise en œuvre du dispositif selon le calendrier suivant :

- **Août 2026** : l'information des nouveaux arrivants sur l'obligation d'adhésion à la PSC.
- **Septembre 2026** : la sécurisation des procédures relatives aux contrats à durée

déterminée, afin de mettre en application le dispositif de maintien de garantie qui est une prolongation gracieuse de la couverture en santé de l'agent entre deux contrats.

- **Octobre 2026** : la prise en compte en paie de la participation employeur de 7 € par mois pour les agents ayant souscrit le contrat facultatif de prévoyance.

Le congé de naissance

— Depuis le 1er juillet 2026, un agent public qui devient parent peut demander à bénéficier d'un congé supplémentaire de naissance de 2 mois maximum après un congé de maternité ou d'adoption ou un congé de paternité et d'accueil de l'enfant (nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2026).

- L'agent en congé supplémentaire de naissance perçoit 70 % de son traitement le premier mois, puis 60 % le second mois.

L'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations

— L'engagement de l'académie pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations s'ancre pleinement dans les orientations de la feuille de route RH.

- Le **dispositif de recueil des signalements «VDHAS»** a été déployé. Il garantit que les signalements recueillis sont instruits dans un cadre confidentiel et neutre par des professionnels de l'écoute formés aux problématiques liées aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

4.2 Le recrutement et la formation des personnels de l'éducation nationale

L'ESSENTIEL À la rentrée scolaire 2026, l'académie de La Réunion poursuit le développement de parcours de développement professionnel ambitieux, pour accompagner les personnels tout au long de leur carrière afin de répondre aux évolutions des métiers et aux enjeux éducatifs de demain.

- Former pour instruire : l'offre académique accompagne les priorités pédagogiques de la rentrée en renforçant les compétences professionnelles au service des apprentissages des élèves, notamment via le dispositif « collèges en progrès ».
- Former pour accompagner les personnels à chaque étape de leur carrière.
- Former pour protéger : les parcours de développement professionnel accompagnent les priorités éducatives : école inclusive, climat scolaire, prévention du harcèlement, EVARS, compétences psychosociales, valeurs de la République et laïcité.

LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

— Les concours de l'enseignement des 1er et 2nd degrés, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation sont désormais ouverts dès le bac + 3.

- La première session du concours externe de professeurs des écoles à bac + 3 organisé dans l'académie a permis l'admission de 77 candidats, parmi les 1 291 présents aux épreuves.
- 127 candidats ont été admis dans l'académie aux concours publics et privés de professeurs des écoles à bac+ 5.

— Au niveau national, le concours 2026 enregistre des résultats en nette progression sur tous les indicateurs de l'attractivité du métier. La double session a permis d'enclencher la réforme et d'élargir le vivier de candidats. Le métier d'enseignant connaît ainsi un premier regain d'attractivité. Les concours de recrutement à bac + 5 continuent d'être organisés pendant les deux années de montée en charge de la réforme, afin de permettre aux étudiants en cours de master et de préparation de s'y présenter.

— La nouvelle architecture de formation, qui ouvre les concours dès la licence, propose des parcours de professionnalisation adaptés au profil des lauréats, associant formation universitaire, stages progressifs et accompagnement

renforcé jusqu'à la titularisation. La licence Professorat des écoles (LPE) qui propose 70 places (deux groupes de 35) enregistre un succès certains auprès des étudiants.

- À La Réunion, l'académie accompagne près de 190 professeurs des écoles et près de 290 enseignants, CPE et PsyEN stagiaires du second degré, dans le public comme dans le privé sous contrat, en lien étroit avec l'Inspé. Elle poursuit parallèlement le développement de la formation continue afin d'accompagner les évolutions des pratiques professionnelles et les priorités pédagogiques.

UNE ATTENTION RENFORCÉE À LA FORMATION DES AESH ET DES AED

— L'École académique de la formation continue (EAFC) engage la structuration de nouveaux parcours de développement professionnel à destination des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ainsi que des assistants d'éducation (AED). Élaborés à partir d'un recueil des besoins conduit au cours de l'année scolaire 2025-2026, ces parcours proposeront un accompagnement renouvelé, adapté aux réalités de leurs missions, aux évolutions de leurs métiers et aux besoins exprimés.

— Parallèlement, les AESH continuent de bénéficier du parcours statutaire

de 60 heures, destiné à consolider les compétences nécessaires à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

DES FORMATIONS AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

— Les Formations d'Initiative Locale (FIL) connaissent un développement soutenu (plus 23% d'augmentation cette année). L'EAFC accompagne les établissements scolaires dans l'analyse des besoins, la conception, et la mise en œuvre de parcours répondant aux priorités nationales et aux besoins en territoires au plus près des équipes.

- Dispositif « École pour tous ».
- Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS).
- Prévention du harcèlement.
- Compétences psychosociales (CPS).
- Numérique éducatif.
- Accompagnement des évolutions pédagogiques.

LA E-FORMATION : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

— Des parcours hybrides associant présentiel, classes virtuelles, activités collaboratives et autoformation sont développées par l'École académique de la formation continue. La plateforme de formation continue spécifiquement dédiée aux personnels de l'éducation nationale «Magistère» constitue le support principal de ces dispositifs. La plateforme de formation interministérielle ouverte à tous les agents de l'État «Mentor» complète cette offre avec des parcours, notamment consacrés à la transition écologique, en articulation avec le programme académique de formation.

UNE OFFRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ACCESSIBLE ET INNOVANTE

— Présentiel, classes virtuelles, parcours hybrides, webinaires, autoformation accompagnée et communautés professionnelles d'apprentissage garantissent **un accès équitable au développement professionnel** sur l'ensemble du territoire académique.

Les nouveautés de la rentrée 2026 pour la formation continue

L'École académique de la formation continue poursuivra son accompagnement, avec :

- L'augmentation du nombre de Formations d'initiative locale (FIL).
- L'essor de la e-formation et des parcours hybrides.
- Le renforcement des parcours de développement professionnel.
- Le déploiement des parcours d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, compétences psychosociales, prévention du harcèlement, numérique éducatif, intelligence artificielle et « École pour tous ».
- La généralisation progressive de la formation à la transition écologique via la plateforme de formation en ligne Mentor.
- La structuration de nouveaux parcours de développement professionnel pour les AESH et les AED, fondés sur un recueil des besoins réalisé en 2025-2026.

Le Laboratoire d'innovation «La Fournaise» de l'académie

Initié en décembre 2025, le « lab La Fournaise » est un espace collaboratif mis en place au rectorat par la région académique.

- La mission du lab est de favoriser l'évolution des modes de travail afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et la qualité de vie au travail des personnels.
- Il accompagne en priorité les services académiques dans leurs projets de transformation administrative et organisationnelle.
- À terme, ce dispositif pourra également accompagner les établissements scolaires dans leurs fonctions administratives et de pilotage, un périmètre distinct de celui de l'innovation pédagogique, qui relève quant à lui de la Cellule académique Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE).

4.3 La protection et l'accompagnement des personnels de l'éducation nationale

L'ESSENTIEL La protection des personnels est une priorité. Une réponse systématique à chacun des faits de violence commis dans l'enceinte scolaire doit être apportée. L'objectif est de préserver l'École de toute forme de violence et à apporter un soutien sans faille aux professeurs et plus largement à l'ensemble de la communauté éducative.

UNE NOUVELLE PROCÉDURE MISE EN PLACE POUR RÉAGIR FACE AUX COMPORTEMENT DES PARENTS

— Afin de protéger la communauté éducative (enseignants, assistants d'éducation, aides éducateurs, etc.), une nouvelle procédure peut être activée par les directeurs d'école et les chefs d'établissement lorsque le comportement d'un membre de la famille d'un élève, lié à la scolarité de ce dernier :

- Fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative.
- Compromet gravement le déroulement des activités d'enseignement, ou le fonctionnement normal de l'école ou de l'établissement.

Il est notamment prévu qu'un élève pourra être amené à changer d'établissement en raison du comportement d'un membre de sa famille.

Le décret du 28 juillet précise que «dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique, éducatif et social renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.»

ASSOCIER ET RESPONSABILISER LES PARENTS

— Les parents occupent une place essentielle au sein de la communauté éducative. Ils contribuent, par leur attitude et leur engagement, à la construction d'un climat scolaire serein et propice aux apprentissages.

Au mois de février 2026, le ministre de l'éducation nationale a adressé une

lettre à l'ensemble des parents d'élèves, visant à renforcer leur implication dans la prévention, la détection et la lutte contre la violence sous toutes ses formes.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS VICTIMES DE VIOLENCES

— Face à une agression, l'académie propose à ses agents un accompagnement articulé autour de la protection fonctionnelle (assistance juridique), d'un soutien psychologique (réseau PAS ou médecine de prévention) et d'une aide aux démarches pénales.

Chaque situation fait par ailleurs l'objet d'un suivi par le service académique de défense et de sécurité globale, en lien avec les différents services du rectorat (service social, médecine de prévention, conseillère technique établissement et vie scolaire). Le travail se fait en lien étroit avec les partenaires (police, gendarmerie, préfecture, parquet, collectivités), afin de réagir le plus rapidement et apporter la meilleure réponse possible.



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RESPECT DES AGENTS PUBLICS

Au sein de cet établissement,
les personnels de l'Éducation nationale
assurent une mission de service public.
Tout comportement ou propos outrageant
envers ces agents constitue un délit.
**La loi vous oblige à les respecter dans vos
gestes et dans vos paroles.**

**L'outrage à un agent chargé d'une mission de service public
est puni par la loi.**

**Jusqu'à 6 mois de prison
et 7500 € d'amende**

Article 433-5 du code pénal

4.4 Les élections professionnelles

L'ESSENTIEL Les élections professionnelles de la Fonction publique se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026, entièrement par vote électronique. Pour l'académie de La Réunion, ce scrutin concerne 14 instances locales et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du processus électoral.

LE MODE DE SCRUTIN

— Cette année, la remise des **codes de vote s'effectue via le compte ENSAP, une nouveauté qui simplifie la distribution pour la majorité des agents**. Une solution alternative sécurisée (France Connect ou question défi) est également proposée pour les agents ne disposant pas de compte ENSAP, afin de garantir l'accès au vote pour tous.

- Dans le cadre de la préparation de ces élections l'académie a activement participé à l'élection test avec la Direction projet de la DGRH du 28 mai au 2 juin 2026 pour valider les processus de vote électronique.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR INFORMER LES AGENTS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

- Un accompagnement renforcé est prévu pour les agents et les organisations syndicales, avec **des réunions d'information régulières et des outils dédiés** comme CANDELEC pour le dépôt des candidatures.
- La fiabilisation des données RH et l'activation anticipée des comptes ENSAP restent des priorités afin d'offrir un cadre de vote fiable et accessible.

Le calendrier des élections professionnel

Le calendrier est identique pour toutes les académies :

- **3 juin 2026** : Publication des arrêtés fixant la cartographie des 14 instances locales de l'académie, le nombre de sièges et les parts femmes-hommes.
- **5 octobre 2026** : Ouverture du portail électoral (B1) pour les électeurs et du portail de gestion (B3) pour les administrateurs.
- **22 octobre 2026** : Date limite de dépôt des candidatures par les organisations syndicales.
- **17 novembre 2026** : Mise en ligne des candidatures et remise des codes de vote aux électeurs.
- **Du 3 au 10 décembre 2026** : Période de vote électronique.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Élections
professionnelles
Fonction publique

Pour choisir
mes représentants
syndicaux
Je vote !

entre le **3** et le **10**
décembre **2026**

Qualité de vie
au travail

Télétravail

Temps de travail

Organisation
des services

Égalité
professionnelle
femmes-hommes

Formation

Handicap

Procédure
disciplinaire

Santé et sécurité
au travail

Conditions
de travail

Lignes directrices
de gestion (mobilité,
promotion)

Retrouvez au dos les modalités de vote de votre administration





Annexes

CALENDRIER SCOLAIRE

2026-2027

Rentrée des enseignants	Lundi 17 août 2026
Rentrée des élèves	Mardi 18 août 2026
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 10 octobre 2026 Reprise : lundi 26 octobre 2026
Été Austral	Samedi 19 décembre 2026 Reprise : lundi 1er février 2027
Vacances après la 3 ^e période	Mardi 16 mars 2027 Reprise : mardi 30 mars 2027
Vacances après la 4 ^e période	Mercredi 5 mai 2027 Reprise : mercredi 19 mai 2027
Début des vacances d'hiver austral*	Samedi 03 juillet 2027 au mardi 17 août 2027

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

* Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service du ministre de l'Éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

QUELQUES TEMPS FORTS

DU PREMIER SEMESTRE

AOÛT

- 17** Rentrée des enseignants
- 18** Rentrée des élèves

SEPTEMBRE

- 14 au 27** Semaines de l'engagement collégien et lycéen
- 08 au 02 oct.** Journées nationales d'action contre l'illettrisme
- 19 et 20** Journées européennes du patrimoine
- 16** Journée nationale du sport scolaire
- 18 au 8 oct.** Semaine européenne du développement durable (SEDD)
- 20** Journée mondiale du nettoyage de notre planète (World cleanup day)
- 28 au 04 sept** Semaine de la démocratie scolaire
- 23 au 30** Semaine européenne du sport
- 26** Journée européenne des langues

OCTOBRE

- 01** Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco
- 02 et 03** Élections des représentants de parents aux conseils d'école ou d'administration des établissements scolaires
- 02 au 12** Fête de la Science sur le thème « Saveurs savantes »
- 05** Journée mondiale des enseignants
- 26 au 03 nov** 2e Quinzaine de l'école maternelle

NOVEMBRE

- Élections des représentants lycéens au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)
- 03 au 30** Mois de l'orientation
- 05** Journée nationale de la lutte contre le harcèlement scolaire
- 11** Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix - Hommage à tous les «Morts pour la France»
- 16 au 20** Semaine de l'industrie et Semaine école-entreprise
- 13 et 14** Salon de l'Orientation de La Réunion à la Nordev

DÉCEMBRE

- 03 au 11** Semaine de l'arbitrage et de la citoyenneté (USEP et UNSS)
- 09** Journée de la laïcité
- 20** Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

ac-reunion.fr